

ORGANISATION



SPONSORS



PARTENAIRES



RAPPORT FINAL FORUM « FEMME RURALE ET MULTICULTURALITÉ DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE »

Rapport final

#FRESS2016

Femme Rurale et Multiculturalité dans l'Économie Sociale et Solidaire

*Construisons notre futur!
développons les droits
économiques des femmes*

Al Hoceima (Maroc)
13 et 14 Octobre 2016

www.fress2016.org
fress2016@cerai.org

RAPPORT FINAL



Avec le soutien financier de l'Agence Catalane de Coopération au Développement

Compilation : AFFA RIF et CERAI

Novembre 2016

Ce livre est le résultat des conférences et conclusions tirées lors du Forum «Femme Rurale et Multiculturalité dans l'Économie Sociale et Solidaire » qui a eu lieu à Al Hoceima (Maroc), dans le cadre du projet «Renforcement de l'exercice du droit économique des femmes rurales de la commune d'Imzouren »

« Avec la collaboration de l'ACCD /amb la col·laboració de l'ACCD »

« Le contenu de cette publication est la responsabilité exclusive de l'association et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'ACCD»



Le livre des conclusions du Forum « Femme Rurale et Multiculturalité dans l'Économie Social et Solidaire » est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité -Partage à l'Identique 3.0 non transcrit](#).



SOMMAIRE

CADRE GENERAL.....	7
SEANCE PLENIERE ET COLLOQUES	12
SEANCE PLENIERE.....	12
INTERVENTIONS	24
TRAVEAUX DES ATELIERS	44
ECHANGE D’EXPERIENCES.....	65
RECOMMANDATIONS.....	79
ABREVIATIONS.....	86
PROGRAMME DU FORUM.....	87
COUVERTURE MÉDIATIQUE	89
DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE.....	90

CADRE GENERAL

À l'occasion de la Journée Internationale de la femme rurale et de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, la ville d'Al Hoceima (Maroc) a accueilli le 13 et 14 octobre 2016 le forum Maghrébin sous le thème de « Femme Rurale et Multiculturalité dans l'Économie Sociale et Solidaire » dans les locaux de la Faculté des Sciences et Techniques (FST) à Sidi Bouafif.

Ce Forum, organisé par les associations AFFA-Rif, CONOSUD et CERAI, s'inscrit dans le cadre du projet de coopération Internationale « Renforcement de l'exercice du droit économique des femmes de la commune d'Imzouren » financé par l'Agence Catalane de Coopération au Développement (ACCD).

L'objectif principal du forum maghrébin est de favoriser les expériences pratiques des femmes accumulées dans le domaine de l'économie sociale. Dans cette perspective, le forum s'inspire particulièrement des travaux théoriques et des recherches interdisciplinaires portant sur les initiatives lancées dans cadre de l'économie sociale et solidaire.

Les pratiques locales et nationales constituent donc le fil conducteur pour rendre compte des liens établis entre le genre, les pluralités économiques et culturelles, et l'espace public démocratique. Il s'agit également d'insister sur l'importance du partage des expériences en vue de renforcer les nouvelles stratégies aussi bien du développement et d'autonomisation des

femmes que de promotion et de valorisation de la contribution des femmes rurales dans l'économie locale et nationale.

La mise en débat de ces thématiques a pour objectif de permettre une appréhension approfondie de la réalité de nos sociétés marquées par une forte émergence des organisations d'économie sociale, telles que les coopératives, les groupements à intérêts économiques et les petites entreprises sociales locales. Tout cela évolue dans un contexte dominé par un discours de crise économique majeure et une défiance accrue à l'égard des gouvernants et des institutions traditionnelles.

Dans le Rif comme dans d'autres régions du Maroc, les valeurs culturelles de solidarité (Twiza par exemple) et du travail collectif ont constitué depuis toujours le socle du travail communautaire. Les populations rurales marocaines ont l'habitude de s'organiser collectivement pour mieux répondre aux nécessités et aux besoins d'ordre économique et social.

Depuis plusieurs décennies, le Maroc a également initié d'autres formes de solidarité et du travail collectif : coopératives, associations, micro-entreprise, etc. le but de ces organismes est de consolider les efforts collectifs afin de satisfaire aux intérêts économiques et sociaux aussi bien de leurs membres que de la société entière.

Depuis plus d'une décennie, une grande variété de coopératives et de groupements à intérêts économiques a été créée à Al-Hoceima soit grâce à la volonté de leurs membres, soit avec l'appui des tiers. Ces organismes reposent sur des programmes de coopération ou des programmes nationaux qui visent le renforcement de l'exploitation des ressources locales



économiques et humaines dans le cadre d'un développement durable et équitable. Leur but consiste aussi à encourager l'émergence de nouvelles alternatives pour faire face à la crise économique et aux échecs des politiques économiques nationales. L'économie sociale se veut, de fait, une alternative qui se distingue par sa pluralité : économie féminine, économie verte, coopérativisme, souveraineté alimentaire, etc.

Le Forum a l'ambition d'être un espace de dialogue, d'échange et de partage des expériences dans l'intention d'entamer une réflexion sur la situation actuelle du secteur de l'ESS et de proposer des solutions concrètes tant au niveau local, national qu'international de manière à faire valoir les droits économiques des femmes et à encourager leur autonomisation à l'orée de cette nouvelle ère de l'ESS.

A cet effet, **trois axes thématiques** ont été proposés :

- Le 1er axe a concerné le genre, la multiculturalité et la diversité dans l'économie sociale et solidaire. Il s'agit de s'interroger sur la nation, les valeurs, les organisations et les pratiques d'économie sociale et solidaire. Ces questions doivent être inscrites dans un contexte marqué par : la diversité ; la multiculturalité ; l'autonomisation des femmes ; la promotion d'une culture de participation économique démocrate et équitable, dans le but de comprendre comment l'ESS peut être identifiée à une économie démocratique d'intérêt général ; une économie de diversité et de lien social. L'objectif consiste également à pouvoir discuter la portée et les possibilités de l'ESS et dégager les obstacles qui entravent son instauration comme un modèle

alternatif au système capitaliste. Enfin, il s'agit de réfléchir aux différentes modalités du bien-vivre dans un contexte mondial en perpétuelle évolution.

- Le 2ème axe s'est penché sur le partage d'expérience et de démocratie de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit donc d'analyser la manière dont les initiatives solidaires (définies comme des engagements citoyens susceptibles de démocratiser l'économie et de la rendre plus équitable entre femmes et hommes) réussissent ou échouent à combattre l'uniformité culturelle, économique et politique imposée par la globalisation.
- Le 3ème axe a été consacré à l'ESS et au développement durable. L'ESS cherche à transformer l'économie afin d'améliorer les conditions de vie et le bien-être général. Elle repose sur des valeurs humaines et égalitaires et des principes de solidarité qui soutiennent la reconnaissance de l'autre en tant que fondement de l'action humaine et pierre angulaire de la rénovation politique, de l'économie et de la société entière. Cet axe met en avant la volonté de débattre du rôle de l'ESS dans les nouvelles conceptions du développement et d'une manière spécifique dans le paradigme du développement territorial et de l'autonomisation des femmes. Ledit paradigme réaffirme la nécessité de prêter attention au genre et au territoire où se produit l'interaction des facteurs historiques, sociaux, culturels, politiques, économiques et environnementaux.

Le forum se décline en plusieurs activités (interventions, ateliers d'échange, partage d'expériences, etc.), axées sur les

caractéristiques les plus importantes de l'économie sociale et solidaire et sur la contribution de celle-ci à la promotion de l'égalité entre les sexes, au pluralisme économique, à la multiculturalité et à son rôle dans la création de nouveaux mécanismes de gestion démocratique de l'espace public et dans la promotion de l'indépendance économique des femmes.

Le Forum se veut aussi un espace d'échange, des expériences et d'expertise dans la promotion de nouvelles stratégies pour le développement et l'autonomisation des femmes rurales, et le renforcement de leur contribution à l'économie tant au niveau local qu'au niveau du Maghreb. Il s'agit de mettre en avant les expériences réussies dans les différents pays du Maghreb aussi bien que dans certaines communautés d'Espagne.

Les travaux du forum (voir le programme présenté à l'Annexe) se sont déroulés comme prévu. Quartes intervenantes (Mr Faouzi Boukhriss, Mme Amel Bouzaïene, Mr Carlos Vallejo et Mr Ali Tabji) ont pris la parole dans la matinée du 1er jour. Leurs interventions ont porté sur l'ESS et son rôle dans le renforcement des droits économiques et sociaux des femmes.

Pendant l'après-midi, l'activité a été consacrée aux ateliers. Le 1er atelier animé par Mr Faouzi Boukhriss, le 2ème atelier animé par Mr Radhouene Fatnassiet le 3ème atelier animé conjointement par Mr Driss Latif et Mme Fathya Saaidi.

Le deuxième jour a permis l'échange des expériences qui ont fait preuve du succès dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire dans les pays du Maghreb: la Mauritanie, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.

Le forum s'est clôturé par la proposition des participants d'un ensemble de recommandations importantes qui couvrent plusieurs secteurs.

Le présent rapport comporte toutes les activités qui ont eu lieu durant les deux jours depuis l'ouverture du forum jusqu'à l'émission des recommandations par les participantes au forum.

Le forum a réuni, pendant deux jours, un nombre considérable de chercheurs et d'experts engagés dans le domaine de l'ESS, d'acteurs appartenant à la société civile dans certains pays : Maroc (Province d'Al-Hoceima), Algérie, Tunisie, Mauritanie et Espagne. Sachant que le nombre des participantes a atteint 118 personnes.

L'évènement a bénéficié d'une couverture médiatique massive. A ce titre, plusieurs sites électroniques l'ont relaté en plus de la présence sur place de la 2ème chaine marocaine (2M).

SEANCE PLENIERE ET COLLOQUES

SEANCE PLENIERE

Dans son allocution d'ouverture, Mme Zohra Koubia, présidente du comité d'organisation du forum et représentante de l'association AFFA, a souhaité la bienvenue, au nom du comité préparatoire, à toutes les participantes et à tous les participants du forum, venu(e)s d'Espagne, d'Algérie, de Tunisie, de Mauritanie et du Maroc pour participer au forum Maghrébin «Femme rurale et multiculturalité dans l'Économie Sociale et Solidaire ».



Ensuite, elle a posé le cadre dans lequel le forum a été organisé. Il s'agit de la promotion des droits économiques des femmes; les femmes Imzouren en particulier, du soutien à l'entrepreneuriat social féminin et d'échange d'expériences et d'expertises dans le domaine de l'ESS en tant que levier susceptible de renforcer les droits économiques des femmes et leur indépendance économique. Les engagés dans le processus de l'ESS, qui sont majoritairement des femmes, ont pour objectif principal d'exploiter les ressources naturelles locales, en tant que richesses appartenant aux citoyens et non pas aux entreprises, de les défendre et d'en profiter pour surmonter la crise économique.

Parmi les objectifs fondamentaux du forum : l'échange académique des théories et de recherches scientifiques, la discussion des obstacles et des problèmes affrontés dans ce domaine tant au niveau local que national, dont les plus importants sont le marketing, la commercialisation, l'accès aux matières premières et le travail créatif. Sans oublier des problèmes d'ordre juridique liés au financement et au soutien accordé par le gouvernement au secteur privé au niveau national, alors que le secteur de l'économie sociale et solidaire est modestement appuyé, surtout lorsqu'il s'agit de la réduction d'impôts et de la sécurité sociale.

Le forum vise également à créer une dynamique locale et Maghrébine, et à proposer aussi des recommandations et des résultats pouvant contribuer au développement de l'ESS. A ce titre, la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Al Hoceima en particulier, est riche en expériences diverses dans le secteur coopératif et le secteur de l'entreprise féminine.



La présidente du comité d'organisation du forum a adressé ses vifs remerciements à tous les partenaires du forum pour leur soutien, le doyen de la FST, en particulier, qui a abrité le forum dans ses locaux, l'Agence catalane de coopération internationale, le Conseil régional, la commune d'Ait Yousef Ouali qui a accompagné et accepté la tenue de ce forum sur son territoire, ainsi que d'autres établissements et administrations tels que l'ODECO, l'ADS, la direction de l'artisanat, etc., qui ont efficacement accompagnée la préparation du forum de bout en bout, la commune d'Imzouren en tant que partenaire clé de ce programme, et toutes les coopératives, les associations et les communes présentes dans ce forum.

Le discours d'ouverture de madame Zohra Koubia sera suivi par plusieurs allocutions avant de céder la parole respectivement aux partenaires, sponsors et représentants des administrations.

L'intervention de Mr le doyen de la FST

Au début, Mr le doyen remercie les associations AFFA et CERAI qui ont soumis le projet de cet événement, il y a déjà six mois, à la direction de la faculté, avant de souhaiter la bienvenue à tous les participantes (ts) du Maroc, de l'Espagne et des pays du Maghreb.

Mr le doyen affirme que la question des femmes rurales et de l'ESS constitue un défi pour la société ainsi que pour le développement de notre pays. Pour cette raison, la faculté a ouvert, dit-il, ses portes à cette activité dans l'espoir d'assurer son succès et d'aboutir à des recommandations qui pourraient

certainement contribuer à éclairer l'opinion publique. Il s'agit en outre de clarifier les lignes directrices aux personnes concernées qui dirigent des affaires publiques afin de promouvoir les conditions sociales des femmes et des droits en général.

Il a ensuite évoqué le rôle fondamental que joue la femme dans le développement. Cependant, les efforts déployés par la femme, en particulier la femme rurale, font l'objet du déni notamment dans le domaine économique. Chacun est censé jouer un rôle, tant du côté de la société civile que du côté des institutions de formation en particulier, qui consiste à valoriser ces efforts, à apporter un soutien et une assistance à cet élément clé de la société afin de remettre le développement sur les rails et de permettre à chacun de jouir de ses droits. Depuis toujours, la femme a lutté et a été en mesure d'accéder aux postes de prise de décision tant dans les affaires locales que dans les affaires publiques nationales.

Pour le doyen, la politique de la Faculté des sciences et de technologie (FST) emprunte cette voie dans la mesure où elle accorde une priorité à la promotion des femmes et à la discrimination positive, et réserve un quota fixe aux étudiantes pour l'inscription dans la première année. Cela a pour objectif d'encourager plus particulièrement l'enseignement supérieur en faveur des étudiantes rifaines, eu égard aux conditions dans lesquelles vit la femme rurale. La FST a toujours accordé une priorité aux étudiantes afin de lutter contre l'abandon scolaire, et d'offrir la possibilité et la chance à la gent féminine pour une meilleure participation au développement de son pays.



Pour conclure, Mr le doyen souhaite à ce forum plein succès et réussite dans ses activités et rappelle que la FST est toujours prête à ouvrir ses portes à toutes les activités qui œuvrent pour l'intérêt des citoyens.

L'intervention de Mme Habiba El Mouali représentante de l'ACCD

Mme Habiba El Mouali commence par remercier les organisateurs de la société civile, les partenaires, l'association AFFA rif, l'ONG CERAI pour avoir organisé ce forum intéressant qui permettra aux participants et aux participantes de réfléchir communément à la femme rurale et à l'ESS. L'intervenante souligne que l'Agence Catalane de Coopération au Développement (ACCD) se voit honorée d'accompagner les deux associations AFFA et CERAI œuvrant dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes.

Ensuite, Madame Habiba El Mouali présente un aperçu sur l'ACCD. Créé en 2003, cet organisme a pour mission de gérer les politiques publiques, les coopérations au développement et l'action humanitaire. Dotée d'une expérience de 13 ans, l'ACCD élabore en 2016 un nouveau plan directeur qui a pour objectif stratégique: la promotion et la protection du droit humain des femmes. Sachant que tout développement, estime-t-elle, est impossible tant que les droits des femmes sont violés.

Pour l'ACCD, l'ESS est moins un nouveau modèle économique qu'un modèle baptisé par les femmes; une économie fondée sur l'équité et la solidarité et basée sur des fonds de productions, des expositions et de consommations conformes à leurs besoins et à leurs désirs. Néanmoins, ce modèle n'est pas à

vivre sans difficultés liées à l'accès même à ce domaine, au manque d'expérience au niveau de négociation et à d'autres. Ces difficultés ont poussé l'ACCD à accompagner ce type d'initiatives en vue de créer ces petits espaces pour permettre aux femmes de discuter, d'exposer et d'avoir une idée claire sur les différents experts et expertises au sein de l'économie sociale et solidaire.

Elle conclut son discours par l'encouragement des acteurs impliqués dans ce forum afin de continuer à travailler et à sensibiliser. Elle souligne que l'ESS demeure un instrument de lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes.

Le mot de Mr Ignacio Errando Mariscal, représentant de CERAI

Le représentant du CERAI a exprimé sa joie d'avoir assisté à ce forum. Il a ensuite présenté un aperçu sur CERAI : il s'agit d'une organisation qui œuvre au Maroc depuis bien longtemps, en particulier à Merzouga et à Al-Hoceima. Elle a un contact étroit avec les organisations au niveau du Maroc. Son travail de coopération s'inscrit dans le cadre de la préservation de l'identité culturelle et des traditions, notamment celles qui sont liées à la production agricole, au domaine de l'agriculture et de l'artisanat.

Il a remercié toutes les organisations présentes et particulièrement les femmes qui ont assuré le succès de ce Forum; les femmes leaders dans le domaine de l'économie sociale et solidaire; les femmes porteuses de projets économiques participantes au forum dans la mesure où ses projets offrent une puissance économique et une importance sociale aux femmes.



Par la suite, il a souligné que le discours sur le monde rural reste incomplet en omettant de parler des femmes. Ainsi, le monde rural est un monde mort sans femmes, voire impossible de parler de la richesse culturelle sans parler de la femme, car chaque femme incarne une université en elle-même, en terme du maintien du patrimoine culturel et de l'identité de chaque pays. La femme est une université, mais toute sa connaissance est verbale et non écrite, ce qui la rend sans aucune valeur souhaitée, et a déclaré que la mort de chaque femme se considère comme la mort d'une université en elle-même.

En outre, il a exprimé sa satisfaction lors de son séjour à Al Hoceima en visitant un ensemble d'institutions qui ont un intérêt commun dans le domaine de l'ESS. Il a espéré que cet événement sera le début de la construction d'un grand édifice qui donne un soutien à l'indépendance du pouvoir des femmes et met en évidence la force et la richesse de la connaissance culturelle et économique des femmes. Finalement, il a remercié tous ceux et celles qui ont contribué à la réussite du forum et fourni la possibilité de créer une telle communication entre les acteurs appartenant au Maroc et au Maghreb.

Mot de Madame Randa, représentante de la commune Ait Youssef Ouali

L'intervenante a remercié les responsables de l'organisation de ce forum qui coïncide avec la Journée mondiale de la femme rurale et la journée internationale de la lutte contre la pauvreté. Par la suite, elle a insisté sur le rôle joué par les femmes dans la commune d'Ait Youssef Ouali en vue de construire une nouvelle culture qui s'oppose aux idées reçues réduisant l'existence des femmes à la procréation et l'éducation des enfants.



Pour madame Randa, la femme rurale constitue un symbole de l'économie solidaire, si bien qu'elle ne constitue plus un fardeau pour son mari et ses familles, puisqu'elle a accédé au marché du travail coopératif dont les portes sont ouvertes dans le but d'atteindre son autonomie financière lui permettant de s'ouvrir à de nombreuses expériences.

Puis, elle a mis en valeur l'implication des femmes dans le développement de la commune, même si leurs conditions économiques et sociales sont difficiles, soit à travers leur participation à la création de coopératives féminines. Une participation qui se manifeste à travers la création des associations attachées, le plus souvent, à l'artisanat ou à la couture. Tandis que la plupart des femmes sont mobilisées en tant que mains d'œuvres dans des entreprises de production dans les zones limitrophes de la commune, elles ont pu atteindre l'autonomie, contribuer à l'économie familiale et acquérir la confiance en soi, sachant qu'un grand nombre d'entre elles n'ont pas eu accès à l'enseignement secondaire et supérieur.

En plus, elle a mis en avant les obstacles, affrontés par les femmes, qui entravent la création des coopératives et des associations, faute du soutien financier, de la formation professionnelle ainsi que de l'absence des possibilités de commercialiser leurs produits.

Mot de Mr Driss Latif, délégué de l'ODECO

Après avoir rendu hommage au travail accompli par l'association AFFA Rif depuis sa création, l'intervenant a considéré que le thème de l'économie sociale et solidaire est en même temps ancien et nouveau. Il est nouveau parce qu'il s'est imposé



fortement à tel point que tous les acteurs en parlent. Il est aussi ancien parce qu'il constitue un secteur ancré dans les traditions des Marocains et Marocaines qui coopèrent dans beaucoup de domaines pour surmonter les problèmes quotidiens tels que les formes de Touiza, de Tagdirt, de Cherka et bien d'autres. Les femmes sont impliquées dans ces formes qualifiées de traditionnelles. Ainsi, elles s'entraident dans certaines tâches telles que la purification du blé, ou dans quelques tâches agricoles. Toutes ces formes traditionnelles sont héritées de père en fils. Toutefois, ce secteur reste encore non reconnu.

Mr Latif a décrit aussi la manière dont ce secteur s'est imposé surtout à la fin des années 80 et au début des années 90, où l'on avait l'habitude de parler seulement de deux secteurs, le privé et le public, et où l'Etat prenait en charge certains secteurs tels que la santé, l'éducation, etc. Cependant, suite au retrait de l'Etat et aux politiques d'ajustement structurel, les problèmes sociaux ont fait surface et le secteur privé a pris la place de l'Etat, même s'il s'est avéré qu'il est à son tour incapable d'endosser la responsabilité des problèmes provoqués par le retrait de l'Etat. C'est à ce moment-là que le secteur de l'ESS s'est installé et l'Etat s'est vu obligé de le soutenir. A cet effet, l'Etat a adopté une série d'initiatives et de lois, à savoir le lancement de l'INDH, des plans sectoriels comme le plan du secteur artisanal pour l'année 2015, le plan Maroc vert et bien d'autres en vue de soutenir l'ESS pour qu'elle puisse jouer le rôle qu'on lui a assigné.

Mais le problème qui se pose, selon Mr Latif, c'est le manque d'information sur la contribution de ce secteur dans l'économie nationale, fixée le plus souvent aux environs de 1,5% du PIB

seulement, contrairement à notre voisin l'Espagne dont la contribution atteint 10% du PIB.

Mr Latif estime qu'il faut procéder à une restructuration de ce secteur pour connaître sa contribution et apprécier sa valeur. La restructuration signifie la promulgation d'une nouvelle loi délivrée par le ministère de tutelle, à savoir le ministère de l'industrie et de l'économie sociale. Celle-ci a récemment organisé une série de débats et a engagé un groupe d'experts étrangers pour tirer profit des expériences internationales en vue de produire un nouveau projet de loi de l'ESS au Maroc.

Mot de Mr Abdelah Souloh, coordonnateur régional par intérim de l'ADS

Après un mot de remerciement destiné aux organisateurs et aux organisatrices du forum, et surtout à l'association AFFA Rif pour les efforts qu'elle a déployé afin d'en assurer le succès, le coordonnateur régional par intérim, a parlé du rôle et de la mission de l'agence ADS. L'Agence du Développement Social (ADS) est un établissement public, dédié à la réduction de la pauvreté et à la promotion du développement social au Maroc, en complémentarité avec les autres instruments étatiques qui contribuent à réduire le déficit social, dans le cadre d'une approche participative et partenariale avec la société civile et les institutions locales élues. L'intervention de l'Agence cible les catégories sociales vulnérables et /ou défavorisés, aussi bien en milieu rural qu'urbain. Elle se fait à travers un cadre stratégique articulé autour de trois axes :



1. Le renforcement des capacités des acteurs locaux (RCA), à travers deux programmes d'appui aux associations et aux collectivités locales,
2. L'Insertion sociale par l'Economique (ISE) qui se décline en trois grands programmes: le premier (Tatmine) pour promouvoir les filières locales, le second (MOUWAKABA) pour appuyer les coopératives et le troisième (MOUBADARA) pour accompagner la création de très petites entreprises (TPE),
3. L'Appui local aux programmes sociaux nationaux (ALPS) à travers lequel l'ADS appuie localement différents grands programmes, notamment dans l'Education, la santé, l'inclusion sociale par le sport et la culture, en ciblant les personnes handicapées, les femmes, et les jeunes.

Chaque coordination régionale de l'agence de développement Social développe sa stratégie régionale à partir du cadre stratégique national. Celle-ci se construit avec les partenaires régionaux et locaux.

En relation avec le sujet du Forum, le coordonnateur régional par intérim a souligné que l'agence soutient les initiatives économiques, en particulier celles émises par les femmes, qui sont conçues pour encourager les femmes surtout dans les zones rurales.

Concernant l'axe de l'insertion sociale par l'Economique, l'agence encourage le programme « Maroc MOUBADARA » et le programme « TATMINE femme » pour les femmes que se soit dans le domaine agricole ou dans le domaine de l'industrie, de services ou de l'artisanat.

Pour conclure, Mr Abdelah Souloh a informé l'auditoire que l'ADS est chargée, actuellement et dans le cadre de la convention de partenariat conclue entre le Ministère et l'Agence, de la mise en œuvre du Programme de partenariat avec les associations au titre de l'année 2015 et 2016. Ce programme comprend un axe important sur l'autonomisation économique des femmes visant le soutien de toutes les initiatives et les projets réalisés par les femmes et ayant pour objectif l'intégration du genre et de l'égalité des sexes.

La dernière allocution est donnée par Mr Hassan Hmidouch qui a remercié, au nom du président de la commune d'Imzouren, le comité d'organisation du forum. Après avoir souhaité la bienvenue aux participantes(ts), il a souhaité que le forum soit riche et fructueux, surtout au niveau des recommandations qui seront émises par les travaux de ce forum.

Aussi, il a souligné le bon choix du thème abordé «l'économie sociale et solidaire et sa relation avec le multiculturalisme et la femme rurale». Il s'agit en fait d'un choix stratégique et d'une entrée clé pour atteindre le développement durable, étant donné que ce développement ne peut être atteint sans prendre en compte les divers facteurs indispensables pour son succès. Ces facteurs recouvrent principalement les dimensions économiques, sociales, culturelles et environnementales. Il est aujourd'hui inévitable d'intégrer le pluralisme identitaire, la diversité culturelle et la participation des femmes dans le processus de la mise en œuvre des stratégies de développement et des politiques publiques, qu'elles soient nationales ou locales, sans oublier de reconnaître la contribution du l'ESS dans l'économie locale et nationale.



Mr Hassan Hmidouch a mis en avant un ensemble de questions sur les mécanismes juridiques et institutionnels susceptibles de protéger ce secteur prometteur (ESS) en vue d'assurer un développement durable, quant à la disponibilité des conditions et des incitations financières pour les projets liés à ce secteur, et des stratégies nationales dans les pays du Maghreb pour promouvoir ce secteur.

Enfin, madame Zohra Koubia a réitéré ses mots de bienvenue aux participantes et aux participants et a souhaité plein succès aux travaux et elle a annoncé l'ouverture du forum selon le programme établi.

INTERVENTIONS

Après la séance d'ouverture et des discours inauguraux, les travaux du forum ont commencé par les interventions des experts et des expertes dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Les quatre interventions de la première séance, étaient focalisées sur «L'économie sociale et solidaire, et son rôle dans la promotion des droits économiques et sociaux pour les femmes», ont été suivies par une discussion. Les travaux de la matinée ont été présidés par madame Saloua Badaoui.

- **La première intervention était de Mr Faouzi Boukhriss, professeur universitaire, sur le thème: Le rôle de l'économie solidaire dans la promotion des droits économiques et sociaux pour les femmes : les opportunités et les contraintes. Maroc**

Mr Faouzi Boukhrissa commencé son intervention par la mise en valeur de l'importance des droits économiques et sociaux des femmes en considérant que le travail constitue le fondement de la citoyenneté. Selon lui, le statut économique de la femme joue un rôle important dans la position que celle-ci occupe en général dans la famille et au sein de la société. Plus particulièrement en ces temps-ci où l'économie devient un support essentiel pour que l'individu puisse jouir de sa citoyenneté dans la société. «Une grande partie des problèmes, dont la femme souffre au sein de la famille et ailleurs, dans l'exercice des droits politiques et culturels, etc., est en rapport avec sa condition économique».

Pour Mr Faouzi Boukhriss, les droits économiques et sociaux constituent le fondement de la citoyenneté de la femme. La citoyenneté en ce sens n'est plus définie seulement en tant qu'ensemble des droits et des libertés politiques (participation à titre d'égalité dans la vie politique et la contribution dans la gestion de la chose publique), elle est également déterminée par les droits économiques et sociaux, c'est-à-dire à travers l'appartenance à un organisme de production et de répartition des richesses au nom des valeurs communes, et la participation dans la vie économique et sociale. La véritable citoyenneté aujourd'hui est la résultante de « la citoyenneté politique et juridique », et « la citoyenneté économique et sociale ».

Mr Faouzi Boukhriss a considéré l'économie sociale et solidaire comme un refuge ou une alternative en face de l'exclusion et de la marginalisation. Il estime que malgré les différences entre les diverses formes de l'économie sociale et solidaire (coopératives, mutuelles et associations, etc.), elles partagent quelques caractéristiques. En premier lieu tout ce qui tient aux conditions



de leur naissance et de leur développement. L'enjeu de plus en plus important aujourd'hui, dans le champ de l'économie sociale, tant dans sa forme coopérative et mutualiste qu'associative, est inséparable de l'accroissement du taux de chômage et l'augmentation de la gravité de l'exclusion sociale, et la hausse du déficit et de l'incapacité publique.

En effet, il serait difficile de saisir l'importance dont se dotent les organismes de l'économie sociale et solidaire (coopératives, mutuelles, associations...), si nous passons sous silence les mutations des sociétés modernes en général, caractérisées par le recul de la cohérence sociale, l'accroissement de l'exclusion sociale et la marginalisation d'une large couche de la population condamnée à la précarité sociale, sous l'effet de l'incapacité des sociétés modernes de conjuguer la production des biens et des richesses et la croissance économiques en général, et la création d'emploi et la généralisation du mode de vie décente, que requière l'égalité sociale.

Mr Faouzi Boukhriss, a pris, à titre d'exemple, le marché du travail au Maroc qui connaît une crise d'intégration, à travers la faible participation des jeunes et des femmes dans le marché du travail en particulier. L'accès au marché du travail est inégalitaire en fonction d'âge, du genre, du milieu de résidence, de la région et du niveau de qualification... La part des femmes dans la population active ne dépasse pas 26,8%, un taux presque stable au cours des dix dernières années.

Parmi les causes aussi, la répartition traditionnelle des rôles et les pratiques ségrégatives dans le marché du travail :

- Les statuts des hommes et des femmes dans les sociétés ne sont pas le produit d'un destin biologique. La réalité historique et anthropologique a confirmé qu'ils sont des construits sociaux et qu'ils constituent la résultante des rapports sociaux traduits à travers la division sociale du travail sexe ou la division sexuelle du travail.

Cette forme de division sociale du travail a deux principes organisateurs :

Le principe de séparation, c'est-à-dire qu'il y a des tâches assignées aux hommes et d'autres aux femmes et le principe hiérarchique qui veut dire que le travail des hommes est plus valorisé que celui de la femme.

- Vu les retombées négatives de l'assignement des tâches domestiques aux femmes sur leur statut dans la société: le fait que la femme s'occupe des tâches domestiques a un effet considérable sur l'emploi du temps des femmes, d'où la baisse de leurs investissements professionnels. Il est à noter que la société n'a pas accompagné leur intégration dans la vie professionnelle, elle ignore toute adaptation au changement enregistré dans l'accès intensif et permanent dans le marché du travail.

Selon l'intervenant, pour rendre justice aux femmes dans ce contexte de ce développement essentiel, il faut revoir nos institutions sociales et nos méthodes de travail et revisiter l'organisation du travail et toutes les procédures traditionnelles. Particulièrement à travers deux principaux changements: la déspecialisation des rôles et la mise en place des mesures d'aide à cela.



Tous ces facteurs incitent les femmes à s'intéresser à l'exercice d'un travail autonome en créant des coopératives (petites entreprises), comme moyen de lutte contre la pauvreté, et pour s'auto-affirmer et par là garantir leur intégration dans le marché du travail et contribuer au développement, et exercer des effets positifs sur elles-mêmes aussi bien que sur leur environnement.

L'intervenant a présenté un historique de l'économie sociale. Il a rappelé qu'après l'indépendance, le législateur a posé un cadre juridique de ce qui sera connu comme économie sociale. La notion de l'économie sociale commence à être reconnue officiellement à partir de la fin des années 80 (surtout dans les politiques et les programmes gouvernementaux). Notons que les organismes de l'économie sociale et solidaire, en l'occurrence les coopératives (démocratie, solidarité, participation et coopération), reposent sur des valeurs, d'où le rôle prépondérant qu'elles jouent dans le développement économique et social au Maroc.

Il n'est pas sans rappeler que les organismes de l'économie sociale, ne sont pas seulement des organismes économiques régis par les lois du marché, ils sont également fondés sur les principes de participation, responsabilité individuelle et collective, aussi sur les valeurs de solidarité, démocratie et autonomie.

Leurs nombres et activités ont augmenté au cours des dernières décennies, surtout à partir de l'année 2005, couronnée par l'inauguration de l'INDH qui a encouragé, dans l'axe relatif aux activités génératrices du revenu, la création des organismes de l'économie sociale et solidaire et a garanti sa permanence surtout dans le monde rural souffrant de l'exclusion et de la

pauvreté. En effet, cette période, qui a commencé depuis le début du 3^{ème} millénaire, est caractérisée par l'intérêt progressif accordé aux coopératives par plusieurs programmes nationaux, comme l'INDH, le plan du Maroc Vert, programme IBHAR, programme du logement social (amicales d'habitation), programme Millenium Challenge Account et d'autres programmes dans le cadre de la coopération internationale, en plus des efforts considérables menés par l'Office du Développement de la Coopération.

Le nombre des institutions coopératives au Maroc est fixé jusqu'au 31 décembre à 9046 coopératives et unions de coopératives, parmi cette grande quantité de coopératives, les coopératives des femmes ont atteint le nombre de 1.213 (fin décembre 2011). La distribution des coopératives des femmes varie selon les secteurs jusqu'à la fin de l'année 2014 (Office du Développement de la Coopération), comme suit : l'artisanat 41% l'agriculture 34% l'arganier 13% les produits alimentaires 8% et autres secteurs 4%.

Cette distribution signifie que les femmes pratiquent souvent des activités génératrices de revenu qui font partie de leur compétence acquise de leur environnement domestique. Les femmes exercent souvent des activités coopératives demandées et encouragées, ce qui implique l'absence du sens d'autonomie, et la persistance de la mentalité de subordination au soutien et au financement de l'administration. La cause est liée soit à l'absence, soit au déracinement, soit à la fragilisation de la culture de la coopération au sein de la société. Contrairement au pays européens où le développement des coopératives a commencé par le bas avant d'atteindre le sommet.



- La deuxième intervention était de madame Amal Bouzaïene sur « La réalité de l'économie sociale et solidaire en Tunisie », la Tunisie

Madame Amal Bouzaïene a fait une présentation détaillée sur l'économie tunisienne avant et après la révolution de 2011. Dans la phase prérévolutionnaire, l'économie tunisienne a été marquée par des secousses à cause de la politique hégémonique et monopoliste de l'Etat, des moyens de fonctionnement bureaucratie et de la mentalité de la négligence. Ce ralentissement économique a été accompagné par diverses recherches effectuées par des acteurs sur les solutions de protection contre la crise économique qui avait des répercussions sociales tels le chômage (des jeunes en particulier) et la déstabilisation de petites et de moyennes entreprises menacées de faillite ou de déportation.

Pour Madame Amal Bouzaïene, la discussion sur l'ESS a été renouvelée après la révolution en tant que moteur du développement et de l'emploi dans la période à venir. La Tunisie a connu, après la révolution, deux sessions du FSM en 2013 et en 2015. Celles-ci ont donné un élan médiatique à travers des séminaires et des ateliers. Le travail associatif, les activités à caractère social et l'ESS ont été abordés par la plupart des partis politiques tunisiens au cours de la campagne électorale en Octobre 2014.

Mais la contribution de ce secteur dans l'économie nationale reste faible puisqu'elle ne dépasse pas les 0,5% du PIB. Cependant, une contradiction étrange est à souligner : l'ESS a connu un essor remarquable à la lumière des transformations



politiques, économiques et sociales pendant la révolution du 17 Décembre 2010 -14 Janvier 2011.

Bien que l'Assemblée générale des Nations Unies ait proclamé l'année 2012 comme "Année internationale des coopératives", ce secteur paie encore le prix de sa défaillance historique que le pays a connu dans les années 20 du siècle dernier. Madame Amal BOUZAIENE a attribué l'échec de cette expérience à plusieurs facteurs tels que la gouvernance non démocratique, l'éloignement de l'engagement volontaire et spontané, et la non implication des acteurs réels appartenant à diverses catégories, en l'occurrence les agriculteurs qui se sont retrouvés exclus de leur contexte, le manque d'indépendance par rapport aux autorités officielles, la monopolisation de l'Etat et la prédominance de dispositif administratif, le dévalement des fondements de la démocratie sociale sur laquelle repose l'ESS.

Elle a également noté que le secteur coopératif en Tunisie ne dépasse pas aujourd'hui 150 coopératives principalement agricoles. Ces coopératives souffrent d'un ensemble de problèmes, en particulier le problème de l'interférence entre les ministères de l'Agriculture et des Finances, et de l'absence de couverture de sécurité sociale pour les travailleurs.

Elle a aussi mis en évidence le travail associatif qui renvoie logiquement à « l'Union nationale des femmes tunisiennes ». Historiquement parlant, l'organisation des femmes est soumise au parti au pouvoir, et elle a contribué, avant la révolution, au développement économique des femmes à travers des groupes à faible revenu, dans les zones rurales ou dans les quartiers de grandes villes. Le travail associatif dispose d'un ensemble



d'objectifs destinés tous à renforcer les capacités compétitifs des femmes et leur intégration dans la vie économique, et à améliorer le produit et l'adoption d'un système de microcrédits et le développement de l'efficacité productive des femmes dans le domaine de la promotion et de la commercialisation et de l'efficacité du produit, et à fournir des possibilités d'emploi au profit des titulaires d'un certificat de compétence professionnelle et d'autres.

Le tissu associatif a connu, après la révolution du 14 Janvier 2011, une explosion importante et diversifiée via des centaines d'associations à caractère économique et social. Ces associations sont caractérisées par un déséquilibre dans la répartition géographique entre les régions et reposent principalement sur les financements étrangers, compte tenu de la faiblesse du financement public qui approfondit leur subordination.

Bien que le microcrédit ait perdu sa crédibilité comme un outil efficace pour lutter contre la pauvreté, il a évolué dans la période qui suit la révolution. Il a attiré, dans tous le pays, un grand nombre de clients et il est dirigé en particulier aux personnes qui ne disposent pas d'accès aux prêts des avenues de financement traditionnelles. Ces institutions, qui ont pris une dimension sociale en tant que "banques pour les pauvres", sont supposées accorder des prêts pour financer des petits projets afin de «réduire la pauvreté et renforcer l'autonomie des associations locales ».

Madame Amal Bouzaiene a considéré que ces fonds ne sont pas une baguette magique pour éradiquer la pauvreté, en l'absence de politiques sociales en matière de santé, de l'éducation, de la culture, et d'autres secteurs, qui pourraient établir un

partenariat avec l'Etat et la société civile. Cependant, ce mécanisme n'est pas considéré comme une meilleure façon pour parvenir à l'inclusion économique et sociale. Cela pour plusieurs raisons, à savoir le nombre élevé des institutions des micro-finance qui sont rentables au point que les banques traditionnelles décident d'accéder à cet espace; la déviation des prêts par rapport à leur objectif principal qui consiste à financer des projets économiques et permettre aux bénéficiaires d'atteindre l'indépendance financière, sachant que ces prêts sont dirigés, dans certains cas, vers les dépenses quotidiennes de consommation. En plus de l'addiction des bénéficiaires à l'emprunt avec la complicité de ces institutions dont la mission repose sur la base de «contribuer au renforcement de l'indépendance financière des populations marginalisées», tout en encourageant les clients, qui ont payé leurs prêts, à renouveler, ce qui les met dans un état de dépendance et de dette permanente.

En ce qui concerne les obstacles qui empêchent le développement de l'économie sociale et solidaire en Tunisie, Madame BOUZAIENE a souligné que la flèche en Tunisie aujourd'hui pointe vers l'arrière dans ce domaine, même si l'ESS a prouvé son utilité dans de nombreux pays et a contribué, dans une large mesure, à absorber le fléau du chômage. Ensuite, elle a exposé d'autres obstacles qui peuvent être résumés dans la dispersion des textes législatifs réglementaires relatifs aux différentes composantes de l'ESS dans le secteur agricole et de la pêche, le secteur coopératif et d'autres; la difficulté à obtenir le soutien financier nécessaire surtout aux sociétés coopératives dans le secteur agricole; la faible gouvernance et la dominance de la bureaucratie; le manque de coordination entre les



différentes parties prenantes dans ce secteur ; la difficulté de commercialisation des produits par les institutions de l'ESS ; l'absence d'une base de données sur le nombre actif dans ce domaine et la crainte et l'hésitation de l'expérience précédente dans ce domaine coopératif.

Aujourd'hui, il y a un intérêt croissant accordé à l'ESS dans la Tunisie, de la part des différentes composantes de la société civile, les syndicats, les réseaux compétents dans ce domaine, les associations de la citoyenneté ainsi que certains partis politiques qui ont mis ce secteur à leur ordre du jour en fonction des différentes perceptions. En plus de l'attention accordée à ce secteur par les partenaires acteurs étrangers et les organisations régionales et continentales et internationales qui s'empressent à promouvoir le secteur en insistant sur la nécessité urgente d'établir une approche unifiée pour élaborer un cadre spécifique de l'économie sociale et solidaire.

Dans ce contexte, les coopératives, les réseaux de l'ESS de différentes combinaisons et les associations de la citoyenneté cherchent à sensibiliser l'opinion publique, politique et la société civile à l'importance de ce secteur et à sa capacité à contribuer au développement par l'adoption de diverses activités par l'appui financier de la coopération internationale. Dans ce contexte, l'organisation de la première session du Forum méditerranéen de l'ESS en Tunisie en 2013 sous le thème «Le printemps d'engagement de la solidarité" constitue un partenariat jalon-méditerranéen dans ce domaine.

Ensuite, Madame Bouzaiene a présenté des propositions qui visent à promouvoir le secteur de l'ESS en Tunisie. Au-delà du

cadre juridique de la promotion du secteur, l'économie sociale et solidaire exige:

- Mettre en évidence les efforts déployés par les acteurs du secteur pour la construction d'un réseau d'associations et des structures du développement local, dans le but de diffuser la culture de l'ESS auprès des jeunes et des femmes, dans les médias et les réseaux sociaux et les institutions éducatives et de formation professionnelle.
- Préparer un guide d'orientation sur les services et les possibilités offertes dans le domaine de l'ESS au profit des producteurs et des micros entrepreneurs novices ;
- Création d'un centre selon le système d'information numérique spécifique dans l'ESS, qui a pour objectif de fournir des données sur ce secteur et favoriser l'échange entre les différents acteurs.
- Renforcer les capacités personnelles des petits producteurs et productrices, surtout dans le milieu rural, promouvoir l'esprit d'entreprise et enraciner les principes du travail d'équipe.
- S'inspirer des expériences réussies dans les pays voisins et bénéficier de l'expérience européenne dans le domaine de l'ESS, en particulier ce qui concerne le cadre juridique.



- Trouver des formules et des mécanismes appropriés pour financer l'ESS et octroyer aux structures de l'ESS des privilèges financiers et fiscaux.
- Renforcer le partenariat entre les structures gouvernementales et les composantes de la société civile par le biais des conventions de partenariat et des contrats programmes dans le domaine de l'encadrement et de la consolidation des institutions de l'économie sociale et solidaire.

Madame Bouzaïene a fourni quelques expériences réussies, comme l'expérience de Hancher Jomna STIL dans la région de Kabli en tant qu'une initiative pour le travail social et solidaire local. Ce domaine de « Hancher Jomna » représente une arène de conflits entre les hommes d'affaires, soutenus par l'Etat, et la population locale qui réclame son droit de cultiver et d'exploiter la terre de leurs ancêtres depuis le retrait des colonisateurs français. Cette expérience constitue, malgré les difficultés et les obstacles juridiques rencontrés, un exemple de réussite de l'autogestion par le nombre de gains. Elle fait maintenant l'objet d'un litige juridique dans la mesure où elle est considérée comme illégale, et suscite beaucoup d'attention auprès de nombreuses partis politiques, la société civile et la population locale en particulier.

- **La troisième intervention est donnée par Mr Carlos Vallejo, membre de l'association CONSUD et CERAI de l'Espagne**

Mr Carlos Vallejo a souligné, au début de son intervention, la coopération conjointe entre CONSUD et CERAI, depuis le départ

jusqu'à la réalisation du projet avec le support du programme de l'Agence Catalane de Coopération au Développement (ACCD).

Il a évoqué son engagement en tant que militant syndicaliste et son rôle pour le développement de la coopération syndicale entre les pays du Maghreb (le Maroc, Tunisie et l'Algérie) et l'Espagne, surtout dans les projets de formation et des échanges entre le syndicat espagnol et les syndicats du Maghreb. Il a aussi parlé de l'effort déployé par l'association CONOSUD ou CERAI en cherchant le renforcement de la collaboration et de la synergie entre le syndicat et l'économie sociale qui vont de pair depuis le 18^{ème} siècle.

Partant de son point de vue, les principes de l'ESS sont fixés, depuis quelques années, selon l'alliance mondiale des coopératives internationale par l'adhésion volontaire des adhérents et des adhérentes, la participation démocratique des associés, l'autonomie et l'indépendance des coopératives de l'ESS, l'éducation, la formation et l'information des adhérents et des adhérentes.

Le rôle de la coopération de l'ESS entre les coopératives consiste à multiplier la synergie pour la construction d'une société plus juste socialement, culturellement, économiquement et environnementalement, en se basant sur les principes de l'autogestion et de l'autonomisation des personnes qui participent dans le territoire.

Il a adopté dans son intervention un document récent du BIT comme une référence essentielle. Ce document a tracé deux objectifs importants établis par le BIT qui encourage le travail dans l'ESS: un chemin pour les travaux décents et la création



d'emploi, et un autre chemin pour faire face aux ONG de l'économie informelle et surtout l'économie rurale.

En Espagne, l'impact de l'ESS est tout de même important qualitativement et quantitativement. Les statistiques récentes affirment qu'environ 45 milles unités d'entreprenariats de l'ESS représentent environ 2.4 millions d'emploi, soit presque 10% du produit intérieur brut. Aussi l'ESS est-il plus présent dans les petites villes des municipalités de l'Espagne et surtout elle se présente quantitativement d'une façon plus importante dans les municipalités de 40 milles habitants. Ce rôle fondamental, joué par l'ESS, vise à enraceriner la population dans son propre développement et sa propre localité, notamment lorsque les travailleurs dans des entreprises capitalistes, qui se trouvent en faillite, font recours à l'ESS comme une alternative.

Aussi, il a souligné un autre facteur positif selon lequel les entreprises de l'ESS sont plus résistantes à la crise entre 2014 et 2015. Ainsi, parmi 6% des entreprises qui se sont trouvées en faillite, seulement 2.7% appartiennent à l'ESS, ce qui explique leur forte résistance dans des conditions adverses.

L'association CONSUD a eu l'occasion de travailler en coopération dans le cadre d'une recherche effectuée en catalogne sous le titre : «Les femmes de l'ESS en catalogne » en partenariat avec l'université et la province de Barcelone. Cette recherche, qui couvre géographiquement l'ensemble de la catalogne, envisage l'ESS comme suit:

- Un instrument où les femmes ont eu plus d'autonomie, plus de temps ;

- Une solution dans les échanges des paradigmes de la justice sociale du genre,
- Une nouvelle culture de travail axée sur les personnes, les coopératives impulsées,
- Un outil pour la liberté des membres eux-mêmes et pour construire un projet autonome.

Dans cette recherche, l'association CONSUD a analysé aussi les données quantitatives, à savoir, en catalogne, l'ESS représente presque 20% des entreprises de bâtiment et 13% de l'industrie, et seulement 10% de l'agriculture. Pour l'intervenant, même si l'ESS a un poids léger dans l'ensemble de l'économie de catalogne, elle atteint le taux de 51% dans le secteur des services, d'où le rôle clé joué par l'EES dans l'économie des services.

En plus, 3 sur 5 personnes qui travaillent dans l'ESS sont des femmes ; un taux très élevé, sachant que les femmes représentent 75% dans les services, et que la moyenne d'âge des femmes qui travaillent dans l'ESS est des environs de 39 ans. D'où le constat qu'il ya un problème de bouleversement de rapport entre le nombre des femmes qui travaillent dans l'ESS et la responsabilité de direction. Cela est mêmes proportionnelles puisque dans les coopératives et les associations de consommation et de service, à titre d'exemple, 71% de femmes travaillent mais n'occupent que 68% des responsabilités dans les directions de l'ESS.

Le représentant de CONSUD conclut par s'interroger sur la relation entre l'ESS et les femmes immigrées. Une question qui constitue le point central de la réflexion actuelle de CONSUD en



collaboration avec les travailleurs afin d'explorer les possibilités susceptible de transformer les réseaux informels existant en projets économiques d'emploi dans l'économie formelle au sein de l'ESS, dans la mesure où les réseaux horizontaux de ces formes de communautés immigrées constituent le moteur des initiatives et l'appui qui sur lequel repose l'ensemble des questions clés surtout dans le domaine du travail, qui sert de support aux personnes âgées, enfants, etc.

Le représentant de CONSUD a constaté que le principe des coopératives et inter-coopérative dans un territoire, peut devenir un modèle et une alternative économique, susceptible de favoriser le travail et de participer à la transformation sociale.

La quatrième intervention est de Mr Ali Tabji, chargé de mission au sein de la région de Tanger-Tetouan-AL Hoceima, Maroc

Au début de son allocution, Mr Ali Tabji a remercié le comité d'organisation de ce forum, et a souligné l'importance du sujet et aussi la difficulté de discuter les droits économiques et sociaux des femmes dans un contexte patriarcal par excellence.

Au départ, il s'est demandé si nous avons eu assez du courage pour aborder les sujets considérés comme tabous, non seulement au niveau des acteurs économiques et sociaux mais aussi au niveau politique.

Pour discuter du sujet, Mr Ali Tabji a évoqué le contexte historique des droits des femmes au Maroc marqué par la création en 1990 du Conseil consultatif des droits de l'homme. En 1992, le Maroc promulgue une nouvelle constitution où l'on

fait le point, dans le préambule, sur le respect du Maroc des droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus. Ensuite, le ministère des droits de l'Homme a été créé en 1993, et le Maroc a ratifié la convention internationale de la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Pourtant, la réalité des femmes connaît une discrimination flagrante.

Il a signalé aussi que la constitution de 2011 a consacré, pour la première fois dans l'histoire du Maroc, un chapitre spécifiant les droits et les libertés, tout en se demandant s'il fait l'objet d'une pratique ou il constitue seulement des paroles en l'air.

En ce qui concerne les lois réglementaires relatives aux collectivités locales, Mr Ali Tabji s'est arrêté sur le concept du territoire identifié, selon un groupe de théoriciens, à une construction identitaire qui nous permet aujourd'hui de parler de multiculturalisme et de l'économie sociale et solidaire, car, d'après lui, on ne peut pas parler du multiculturalisme sans parler des provinces qui composent chaque région, puisque chaque région est différente de l'autre et c'est à la femme marocaine et particulièrement la femme rurale qui pourra travailler sur la diversité culturelle, et ce, grâce à sa créativité économique.

Il a ajouté que malgré l'évolution de la situation de la femme depuis les années 90 du siècle dernier, au cours desquelles elle a bénéficié de l'enseignement et elle a intégré le marché du travail, on remarque un décalage par rapport aux valeurs des droits de l'Homme et des conventions internationales ratifiées et les valeurs de la constitution.



L'accès de la femme au marché de Travail et dans le secteur de la santé, a pour but de contribuer à l'éducation et à la santé de ses enfants. Politiquement parlant, la femme occupe des postes liés au secteur de la santé, de l'éducation et de développement. Elle remplit un rôle semblable à celui qu'elle exerce dans la maison.

Nous sommes dirigés encore aujourd'hui par une mentalité patriarcale qui empêche l'accomplissement de la citoyenneté de la femme basée sur le bénéfice des droits économiques, sociaux et politiques, aussi bien que sur les valeurs telles que l'égalité et le genre, que le Maroc a ratifié dans les conventions internationales.

Ensuite, Mr Ali Tabji, a posé une série de questions en rapport avec le sujet, telles : est-ce que la femme profite vraiment de l'économie sociale et solidaire? Qu'est-ce la femme peut apporter à l'économie sociale et solidaire? Il conclut que la relation de la femme avec l'économie sociale et solidaire est une relation d'intérêts mutuels et que la femme a déployé beaucoup d'efforts en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Pour mettre en évidence cette relation, il a présenté un ensemble d'idées, montrant que la femme a fait un énorme effort pour construire une économie sociale et solidaire. Aussi il a mis l'accent sur la particularité de chaque région au Maroc en termes de différence de son produit et de la relation des femmes à cette particularité, avant de conclure que la femme a offert des services à l'économie sociale et solidarité, alors qu'est-ce qu'elle a reçu en retour ?

Pour répondre à cette question, Mr Ali Tabji a donné son avis en tant que responsable de la région de Tanger, Tétouan, Al-Hoceima, en insistant sur la nécessité de préserver la dignité de la femme économiquement, qu'elle soit dans l'urbain ou dans le rural, de lui assurer un revenu décent pour qu'elle soit indépendante de l'homme, parce que l'économie sociale et solidaire, jusqu'à nos jours, n'a pas réalisé l'émancipation des femmes et la préservation de leurs indépendances et de leurs statuts.

A la fin de son intervention, Mr Ali Tabji a appelé à une remise en question pour une meilleure reconstruction qui permettra aux femmes de prendre la place qu'elles méritent dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

A la fin des interventions, un débat général a été ouvert, enrichi par les discussions. Parmi les points importants soulevés: la nécessité d'accompagner les femmes immigrantes et leur intégration dans l'économie sociale et solidaire dans la mesure où elles sont soumises à de nombreuses discriminations et exploitations. Le deuxième point souligne que l'enfant doit apprendre dans l'école les valeurs de coopération, de solidarité et de montage de projet collectivement à l'instar des sociétés occidentales. Le troisième point soulevé suscite le rôle joué par les femmes au niveau du terrain, en particulier dans l'économie solidaire, grâce à l'appui et au soutien des projets et des organisations, ce qui signifie que les femmes sont capables d'assumer leurs responsabilités seules et de contribuer comme femmes libres, indépendantes dans la créativité, l'innovation, et le développement de leur pays.



TRAVEAUX DES ATELIERS

Les activités du Forum se sont déroulées en respectant le programme établi. Pendant l'après-midi de la 1^{ère} journée, les participants et les participantes ont été réparties en trois ateliers pour débattre les trois axes thématiques proposés dans le programme. A savoir le genre, la Multiculturalité et la diversité dans l'économie sociale et solidaire, le partage d'expérience et la démocratie de l'économie sociale et solidaire et l'ESS et le développement durable.

Le premier atelier a été animé par Mr Faouzi Boukhriss, chercheur et Professeur universitaire, le deuxième atelier a été animé par Mr Radhouene Fatnassi représentant de forum Tunisien des droits économiques et sociaux et le troisième atelier a été co-animé par Mr Driss LATIF Directeur de l'ODECO et Madame Fathya Saaidi directrice du pôle de l'ESS CRTTA.

Le premier atelier sur « l'économie sociale et solidaire, entre loi et réalité » animé par Mr Faouzi Boukhriss, du Maroc

Avant de discuter des possibilités offertes par les organisations de l'économie sociale et solidaire pour les femmes, ainsi que les contraintes qui limitent son efficacité et empêchent l'avancement des organisations de l'économie sociale et solidaire, Mr Faouzi Boukhriss a déclenché le débat par la nécessité de mesurer la contribution sociale et économique à l'économie nationale, puisque cette procédure permet de mesurer la contribution de l'économie sociale dans l'économie nationale et d'étudier la nature de son influence sur l'économie nationale, sa contribution dans la production, dans les services

et la création des emplois et les organismes qu'elle instaure, aussi bien qu'au niveau du développement local, étant donné qu'il s'agit des organismes de proximité fondés sur le contrat libre, la participation, la coopération et la solidarité. Aussi, il a rappelé l'influence de l'ESS sur la société toute entière, à travers la contribution des organismes de l'économie sociale dans le PIB et dans la diminution des disparités économiques, sociales, culturelles et politiques. Finalement, la mesure de l'économie sociale, selon une méthode homologue, permet aux pays d'établir des comparaisons entre eux et montrer les différences remarquées entre les expériences de l'économie sociale selon les pays. Surtout que les expertises nationales sont encore incapables d'afficher des données cohérentes, ordonnées et comparables sur ces organismes et sur leur contribution effective. Pour cette raison, leurs contributions sont condamnées à rester invisibles.

Quant aux opportunités offertes exclusivement aux femmes au sein des organismes de l'économie sociale et solidaire, l'animateur a indiqué :

- L'exercice d'une activité formelle (travail solidaire et sociale) permettant aux femmes, primo, la garantie d'un revenu stable, secundo, la capacité de concilier les tâches domestiques quotidiennes et l'exercice d'une activité spécifique et autonome (possibilité d'exercer l'activité du tissage au foyer et travailler parallèlement dans le cadre d'une coopérative) (même si cette question exige un nouveau paradigme dans la société),



- L'amélioration du statut économique et social des femmes et la contribution, par-là, à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.
- La diminution du prix du coût et le prix de vente de certains produits et services et l'amélioration de leur qualité.
- L'exercice des activités faisant partie du domaine des compétences acquises au préalable dans leur environnement domestique, et dont le capital est relativement minimal. (compte tenu du manque observé en qualification et formation, et de l'exclusion et la mise à l'écart exercée par le marché du travail formel).
- Un espace convenable pour les femmes privées d'une expérience afin de les aider à acquérir un savoir-faire et investir les moyens de production collectivement et œuvrer d'une manière solidaire et coopérative pour le bien commun.
- La valorisation des produits locaux, le maintien de la continuité de l'artisanat et des savoirs faire et des compétences innovatrices historiques des femmes.

Et bien qu'il existe de nombreuses possibilités qui font du secteur de l'économie sociale une économie parallèle, il est confronté à un ensemble de contraintes qui limitent son efficacité et empêchent les organismes de l'économie sociale et solidarité, les coopératives en l'occurrence, de promouvoir les droits économiques et sociaux des femmes, ce qui les empêche de jouer leur plein rôle (y compris la promotion et la jouissance des droits économiques et sociaux des femmes). Certaines difficultés sont liées à l'exercice même de l'activité coopérative, d'autres

sont dues à la femme marocaine en général. Evoquons-en quelques-unes :

- La persistance de l'analphabétisme des femmes membres des coopératives (illettrisme et analphabétisme fonctionne), l'absence d'une culture entrepreneuriale, d'où l'incapacité de bénéficier et d'investir les opportunités et les possibilités disponibles.
- Le problème de la qualité du travail et de l'absence ou la fragilité de la couverture sociale des membres (femmes) et la persistance de la précarité du travail (au niveau du salaire minimum- assurance maladie- santé et sécurité au travail- indemnisation pour accidents du travail, etc.)
- Les problèmes liés à la commercialisation (des productions, les intermédiaires en tirent des profits excessifs) et à l'approvisionnement en matières premières, etc.
- La faiblesse des capitaux institutionnels des coopératives, l'incapacité d'augmenter les fonds et d'élargir les investissements...
- L'absence du sens d'autonomie, la persistance et la mentalité de dépendance du soutien de l'administration et des bailleurs de fonds. Les coopératives émanent rarement d'une initiative des femmes, elles sont en effet fondées et développées sous le patronage de l'Etat (ministère, commune locale) ou d'une association.
- La faiblesse de la formation et de l'encadrement en régime coopérative, techniques modernes et gestion, études de faisabilité, plan de comptabilité, construction des projets.



- Le problème de l'absence de la bonne gouvernance dans la gestion des coopératives.

Afin de surmonter les obstacles du travail dans le secteur de l'ESS, plusieurs suggestions sont à proposer, à savoir:

- La nécessité de trouver un cadre unifié qui intègre toutes les parties prenantes du secteur, des administrations publiques et non gouvernementales et de réexaminer les lois qui régissent ce secteur,
- La formation continue, pour renforcer le secteur en termes de sa capacité à créer de la valeur économique,
- L'accompagnement et l'appui des acteurs œuvrant dans ce secteur dans toutes les étapes de la construction du projet,
- L'organisation des acteurs du secteur, dans les communautés, et leurs participations aux politiques économique et aux grands chantiers,
- Le recours à la programmation d'affaires (Business Plan),
- L'étalement la culture de l'économie sociale et solidaire (séminaires, programmes scolaires),
- L'inclusion de nouveaux concepts dans les programmes éducatifs (solidarité, l'esprit d'entreprise, l'innovation, l'égalité entre les femmes et les hommes...) comme la base de la citoyenneté,
- La formation des membres des associations de parents et tuteurs des élèves pour prendre l'initiative de mener des activités culturelles pour les enfants et la diffusion de la littérature de l'urbanisation,
- L'imposition de la politique fiscale discriminatoire particulière,

- L'imposition de la sécurité sociale et la couverture pour les membres du secteur,
- Motiver les femmes à créer et à soutenir les coopératives féminines,
- La reconnaissance et l'appréciation du travail des femmes rurales.

A la fin de l'atelier, Mme Bouzaïene de la Tunisie a présenté l'expérience de Hancher Jomna STIL dans la région de Kabli, comme une initiative en faveur du travail social solidaire local. Ce domaine « Jomna » qui a connu beaucoup de conflits entre les hommes d'affaires, soutenus par l'Etat, et la population locale qui a adopté un modèle de l'autogestion et de la solidarité. Les participantes (ts) ont proposé de publier un communiqué de solidarité avec la « Jomna » dans sa lutte contre la tyrannie et "ALHOUGRA" subie par le lobby qui exerce le monopole.

Le deuxième atelier sur «la femme tunisienne, entre la violence économique et la réalité de la politique sociale" a été animé par Mr Radhouene Fatnassi, de la Tunisie

Dans cette présentation, Mr Radhouene Fatnassi a parlé des rôles multiples des femmes, allant de la préservation de l'espèce humaine (prolifération), jusqu'au cycle économique, ce qui a donné lieu à l'émergence des formes de la propriété privée de la classe sociale.

Le système, qui opprime les femmes considérées comme un produit dans toutes les étapes du processus de production, menace tous les aspects de sa vie sociale et économique, et identifie la femme, en termes du travail, à une force productive



et non pas à un être humain. En plus, la charge de contribuer au revenu de la famille s'ajoute à la charge de la maternité. Tout cela a empiré à l'ère de la mondialisation qui a plongé les femmes dans une spirale de violence surtout la violence économique censée être la plus grave.

Mr Radhouene Fatnassi a parlé du concept de violence relié à l'utilisation de la force contre la faiblesse. Mais on s'inspirant des principes des droits humains, il définit la violence conformément à la déclaration universelle pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes signée par l'organisation des Nations Unies en 1993. Cette déclaration interdit toute exclusion ou restriction fondée sur le sexe dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine.

En conséquence, la violence est conçue comme indivisible puisqu'on ne peut pas la classer selon ses formes. L'intervenant a donné l'exemple de la violence économique associée à la souffrance vécue par les travailleurs, en particulier les femmes. Il a attribué la responsabilité de cette situation à l'Etat qui s'est retiré du rôle d'un commanditaire des services sociaux à une garnison de la classe dominante dans la société, tout en ciblant les droits des femmes, y compris le droit à l'égalité avec les hommes dans divers domaines.

Aussi, l'animateur a pu présenter les quatre formes de violence envers les femmes, en se basant sur une étude réalisée par le bureau national du « forum tunisien des droits économiques et sociaux » en 2010, auprès de la famille et de la population, à savoir: la violence physique, psychologique, sexuelle et économique. Il a souligné que le taux le plus élevé des formes de violence contre les femmes se rapporte à la violence physique,



suivie par la violence psychologique puis la violence sexuelle et finalement la violence économique. Par la suite, Mr Fatnassi a présenté des définitions de chaque forme de violence mentionnée ci-dessus, et il a identifié leurs taux et les espaces dans lesquels elles sont exercées.

Après cette présentation, Mr Fatnassi a examiné le contraste entre la théorie juridique et la réalité de la politique sociale, avant de rappeler, en commençant par le cadre juridique faisant référence au code du statut personnel, que celui-ci a mis les femmes sur un pied d'égalité avec les hommes. Ce code comprend une série de lois sociales progressistes qui sont dérivées de l'esprit des idées des dirigeants des réformateurs tunisiens les plus éminents, à savoir Tahar Haddad, qui représentait un support pour le leader Habib Bourguiba lors de son application sur le terrain. Ce code est considéré comme leader dans la défense des droits des femmes et la réalisation d'un ensemble d'acquis.

Selon l'intervenant, après la Constitution de la Tunisie, plusieurs conventions et congrès ont été tenus aux sujets de la situation des femmes, notamment: la Convention sur l' «Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes», publiée par les Nations Unies en 1979. Puis le congrès mondial sur les femmes à Mexico en 1975, et un autres congrès mondial à Copenhague tenu sous le slogan: " L'égalité, le développement et la paix." Ensuite, le congrès de Nairobi en 1985, et finalement, le congrès de Pékin, qui a eu lieu à New York en été de 2000.

Après cela, il a expliqué les raisons de l'émergence de ces conventions et congrès, puisque le statut des femmes est lié à



l'analphabétisme et au manque de conscientisation, ce qui ouvre la porte aux diverses pratiques inhumaines qui pèsent lourdement sur la famille, en particulier sur les enfants.

La politique sociale, note-t-il, concernant les interventions pour les femmes victimes de violence économique, est lacunaire, et cela est dû à plusieurs raisons: d'abord, à l'absence d'une politique relative à la catégorie des femmes violentées économiquement parlant, et aux relations des problèmes des femmes avec leurs familles, aux problèmes des femmes qui ne peuvent pas être résolus à l'écart de leurs familles, aux conditions des femmes car elles sont plus touchées par les changements économiques et sociaux, étant donné la fragilité de leur position, en particulier dans le tiers-monde.

Il a également critiqué la politique sociale Tunisienne, bien que celle-ci ait élaboré un programme pour faire avancer le statut des femmes, en particulier la femme rurale, elle est restée incapable de faire face aux changements, en raison de la mentalité de la société et des personnes chargées de son applicabilité, et par les femmes elles-mêmes. En plus, la politique sociale en Tunisie est actuellement incapable d'élaborer un plan de prévention et de prendre un rôle actif pour intervenir et réduire l'impact et la gravité de la violence. En somme, incapable de tenir debout face au phénomène de la violence à l'égard des femmes.

Néanmoins, un sondage mené par la fondation «Thomson Reuters» et qui comprend vingt-deux pays de MENA, a montré que la Tunisie occupe le sixième rang parmi les pays de MENA, dans un indicateur de statut des droits des femmes dans la

région après les îles des Comores, le Sultanat d'Oman, le Koweït, la Jordanie et le Qatar.

Aussi dans une enquête sur le statut de la femme tunisienne, les sondages ont démontré que la violence est perçue comme un acte normal et ne mérite même pas d'en parler. Aussi, le phénomène des femmes célibataires a augmenté de façon spectaculaire, alors que le taux d'analphabétisme chez les femmes et leur exclusion dans le domaine professionnel persiste clairement. Au pire, les filles, qui ont eu la chance d'accéder à l'enseignement supérieur, sont généralement dirigées vers des branches qui ne s'accommodent pas avec les opportunités du travail.

Il fait le constat également de l'absence des femmes dans les postes de prise de décision par rapport aux hommes. Dans le domaine du travail, les femmes se voient contraintes, en général, d'accéder à trois secteurs au maximum, contrairement aux hommes qui profitent du travail dans plusieurs secteurs, étant donné que ces secteurs sont fortement influencés par des facteurs climatiques et économiques instables. Par conséquent, la situation des femmes travailleuses dans le secteur de l'agriculture est extrêmement fragile.

Mr Fatnassi conclut son intervention par l'invitation de la société, y compris tous ses éléments et toutes ses composantes gouvernementales et non gouvernementales, à jouer pleinement son rôle de façon à développer et à encourager les femmes à travailler et à accéder au marché du travail et au secteur économique pour contribuer au développement de leur pays, à travers les institutions qui peuvent alléger leurs charges.



Il a également appelé à la nécessité d'une coordination entre la société civile Maghrébine, compte tenu de la similitude des circonstances, afin de changer les mentalités et les politiques publiques qui consacrent plus de discrimination et d'infériorité envers les femmes, en particulier les femmes rurales du Maghreb qui luttent contre l'exploitation et la marginalisation en assumant leur rôle historique pour la construction et le développement.

Le troisième atelier a été animé par deux animateurs, Mr Driss Latif et Madame Fathya Saidi.

La première présentation a été allouée par Mr Driss LATIF, le délégué régional de l'ODECO, sur le nouveau projet de loi n°112-12 relative aux coopératives et les fonctions de l'ODECO.

Mr Driss Latif a commencé son intervention en suscitant les défaillances et les limites de la loi N° 24-83. Parmi ces défaillances et limites, on peut citer principalement :

1. La longueur du temps pour obtenir une licence: il a considéré que les procédures de création d'une coopérative est longue en fonction du contrôle à priori, de la multiplicité des intervenants, de la diversité des documents, de l'absence d'un délai pour donner un avis, du rejet non justifié des autorités, de la soumission du dossier de la constitution au comité consultatif pour une décision finale, de la signature de l'autorisation par le ministre tuteur sur l'ODECO.
2. Le principe de l'exclusivisme: les coopératives ne respectent pas l'exclusivité obligatoire avec ses membres, et ne font pas référence aux processus impliqués dans leur comptabilité.

3. Les problèmes liés à l'assemblée générale: Le non tenue de l'assemblée générale dans le délai fixé et le manque de respect des dispositions légales (l'envoi des documents avec une invitation, le non ajustement de la liste des adhérents « Les membres légaux », le problème du nombre des annexes et des adhérents, l'obligation de l'envoi d'une invitation aux représentants de l'administration).
4. Les lacunes liées aux conseils d'administration: la problématique du nombre des adhérents et adhérentes pour les petites coopératives, l'infraction de la loi dans la prise des décisions (le directeur/déetectrice), le manque d'engagement à mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée générale, la confusion entre les tâches de la coopérative et celles du conseil, les déséquilibres dans le maintien des documents juridiques et comptables.
5. Le dépôt obligatoire des documents: le non-respect de l'obligation du dépôt des documents de fin d'année auprès des autorités concernées.
6. La comptabilité: Le faible maintien de la comptabilité en conformité avec le plan comptable coopératif et la non-désignation d'un commissaire aux comptes.

Dans une seconde étape, Mr Driss LATIF a parlé de la nouvelle loi N° 12-112, et les changements qui ont eu lieu, depuis la définition de la coopérative jusqu'aux sanctions adoptées par la nouvelle loi dans le cas de sa violation, qui se reflètent principalement dans:

- La définition de la coopérative: la coopérative est considérée comme un groupement de personnes physiques et /ou morales, qui conviennent de se réunir



pour créer une entreprise, leur permettant la satisfaction de leurs besoins économiques et sociaux, et qui est gérée conformément aux valeurs et principes fondamentaux mondialement reconnus en matière de coopération.

- Les catégories des coopératives: les coopératives se répartissent en trois catégories: 1- Les coopératives auxquelles les membres fournissent des produits en vue de leurs reventes aux tiers après leur transformation ou des services en vue de les fournir à ces derniers; 2- les coopératives de production de biens ou de fourniture de service au profit de leurs membres; 3- les coopératives qui offrent une activité salariée au profit de leurs adhérents. Une coopérative peut réunir les activités de deux ou trois des catégories précédentes.
- La simplification de la procédure de constitution de la coopérative, la réduction de la durée dans la mesure maximale et le nombre des adhérents et les documents requis, et aussi ce qui suit: la suppression de la décision de licence et la remplacer par le reçu du Tribunal de la première instance (registres des coopératives), le nombre des adhérents doit être fixé à 5 au lieu de 7 membres, la création de la coopérative par des personnes physiques et morales, la Suppression de l'agrandissement territorial.
- Le principe de l'exclusivisme: la nouvelle loi autorise aux coopératives de travailler avec les non-membres avec un pourcentage de 30% de la valeur des produits et des services fournis à la coopérative par ses membres. Et le nombre de transactions faites avec ses membres qui

bénéficient des produits ou services de leur coopérative, en plus de la masse des salaires pour les coopératives qui fournissent un travail rémunéré à leurs membres.

- Le registre local des coopératives: un registre local est tenu par le secrétariat de greffier du Tribunal de première instance qui profite de la puissance juridique et procédurale accorde aux coopératives le droit de participer à des transactions publiques, et un registre centrale tenu par l'ODECO.
- Le capital : le capital de la coopérative ne peut en aucun cas être inférieur à 1000 Dirhams et doit être entièrement souscrit. Il est constitué de parts sociales nominatives et indivisibles d'une valeur nominale minimale de 100 dirhams pour chacune des parts sociales, libérées lors de la souscription au moins du quart de leur valeur nominative. la part des personnes morales ne doit en aucun cas être inférieure à 35% du capital de la coopérative.
- L'assemblée générale :
 - L'assemblée générale annuelle doit être tenue au cours des six mois suivant la fin de l'année fiscale au lieu de trois mois.
 - La non-obligation de convoquer l'administration à l'assemblée générale, elle peut assister si la coopérative le désire.
 - L'obligation de maîtriser la liste des membres et d'ajouter les documents et rapports à la convocation de l'Assemblée générale avant de l'envoyer



- Déterminer le nombre des annexes pour les grandes coopératives de deux fois le nombre de membres du conseil d'administration au minimum, et 10% d'écart du nombre des membres entre les filiales.
 - La gestion de la coopérative par un ou plusieurs gérants ou par le conseil d'administration.
 - L'obligation de l'élection du conseil d'administration pour les coopératives dont le nombre de transactions annuelles pour deux années consécutives dépasse 5 millions dirhams, et dont le nombre de membres est de 50 membres à la fin de l'année fiscale.
- Comité de surveillance : Chaque coopérative peut instituer un comité de surveillance. Le comité de surveillance se compose de trois membres au moins et de cinq membres au plus, qui sont désignés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de deux ans. Le comité de surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et ne peut, en aucun cas, s'immiscer dans la gestion de la coopérative.
- Tenue de la comptabilité : la comptabilité de la coopérative doit être tenue conformément au plan comptable applicable aux coopératives par les gérants de la coopérative ou par le président du conseil d'administration, ou par le biais d'un comptable interne ou externe sous leurs responsabilités, et la nécessité d'établir une comptabilité spéciale pour les opérations permises avec les non-membres selon le pourcentage spécifié le principe de l'exclusivité (30%).



- Commissaire aux comptes : l'obligation de désigner un commissaire aux comptes pour les coopératives dont le chiffre d'affaires, à la clôture de deux exercices successifs, dépasse le montant de dix millions de dirhams.
- La transformation en société : la coopérative peut se transformer en société, quelle que soit sa forme juridique et ne peut être décidée que par une assemblée générale extraordinaire et l'accord unanime de tous les membres.
- Le solde de liquidation : en cas de dissolution de la coopérative, son solde de liquidation sera attribué, après avoir effectuée les dettes et les parts sociaux, à une autre coopérative ou à l'union, ou à la ligue nationale des coopératives.
- Les unions de coopératives : Les coopératives ayant le ou les mêmes objets ou des objets similaires ou complémentaires peuvent constituer entre elles des unions de coopératives, si leur nombre est égal ou supérieur à trois coopératives. Toute coopérative nouvellement constituée peut adhérer à l'union coopérative.
- Dispositions pénales: la nouvelle loi a envisagé des sanctions financières et pénales contre les violateurs de la loi, sont comme suit:
 - Est punis d'une amende comprise entre 2.000 et 10.000 dirhams quiconque qui utilise le terme coopérative ou une fédération de coopératives pour les non-coopératives, à la fois dans les documents, publicités,



enseignes et passible d'une peine en cas de récidive, allant d'un mois à un an.

- Sont punis des peines prévues les membres du conseil d'administration et les gérants et les directeurs qui ont fait de leur pouvoir un usage contraire à l'intérêt de la coopérative ou à des fins personnelles.
- Sont punis d'une amende de 8 000 à 40 000 dirhams, le président du conseil d'administration et le ou les gérants qui n'ont pas :
 - Accompli l'une des formalités d'inscription prévues à l'article 10.
 - Tenu les registres des membres de la coopérative, les registres des assemblées générales et les registres procès-verbaux du conseil d'administratif dans les formes prescrites par les articles 17, 45 et 6.
 - Convoqué l'assemblée générale, conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 35, ou a été.
 - Qui l'aient convoquée sans le respect des dispositions de l'article 40.
 - Adressé aux membres de la coopérative et à toute personne convoquée à l'assemblée générale ordinaire les documents prévus à l'article 68.
 - Procédé dans les délais légaux au dépôt ou à la transmission de pièces ou d'actes au registre des coopératives tel que prévu par la présente loi.
- Sont punis des mêmes peines les membres du conseil d'administration, les gérants et les directeurs qui ne respectent pas les obligations comptables en matière de

dérégulation au principe de l'exclusivisme, telles que prévues à l'article 71. Et qui refusent de mettre à la disposition de tout membre qui en aura fait la demande les documents prévus à l'article 25 de la présente loi.

- Sont punis d'un emprisonnement de un à six mois et d'une amende de 20.000 à 60.000 dirhams, ou de l'une de ces deux peines seulement :
 1. Ceux qui, sciemment, auront empêchés ou contribué à empêcher un membre de participer à une assemblée générale ou à une assemblée de section,
 2. Ceux qui, en se présentant faussement comme propriétaires de parts, auront participé au vote dans une assemblée générale, qu'ils aient agi directement ou par personne interposée,
 3. Ceux qui se seront fait accorder, garantir ou promettre des avantages pour voter dans un certain sens ou pour ne pas participer au vote, ainsi que ceux qui auront accordé, garanti ou promis ces avantages.
 4. Toute entrave à l'exercice des fonctions de commissaire aux comptes telles qu'elles sont prévues à l'article 73 ci-dessus, ou à la réalisation de l'enquête prévue à l'article 78 ci-dessus, est punie d'un emprisonnement de six mois à un an et d'une amende de 50.000 à 100.000 dirhams ou de l'une de ces deux peines seulement.
- Sont punis des mêmes peines les membres du conseil d'administration, les gérants ou les directeurs qui refusent de quitter leurs fonctions à l'expiration de leurs



mandats, pour quelque raison que ce soit, ou de remettre l'ensemble des documents sociaux et comptables aux membres du conseil d'administration, aux nouveaux gérants et directeurs nouvellement désignés.

- Sont punis d'un emprisonnement de un an à deux ans et d'une amende de 50.000 à 100.000 dirhams, les personnes qui ont sciemment détruit les documents de la coopérative, Les sanctions prévues au présent chapitre sont portées au double en cas de récidive.

La deuxième présentation a été animée par madame Fathiya Saidi, membre du conseil régional Tanger-Tetouan-AL Hoceima, autour de son projet sur «l'appui à la mise en œuvre de la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire, projet PRESS de la région de TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA».

Elle entreprend sa présentation en posant une question importante : pourquoi l'ESS est importante pour notre région ?

Avec ses principes de gouvernance démocratique, de gestion solidaire, de partage égalitaire et des finalités sociales, l'ESS constitue un vecteur d'insertion professionnelle pour les personnes exclues du système économique traditionnel, un levier de développement social et de cohésion territoriale. Et un moteur de l'économie de proximité.

Aussi, elle a souligné les principaux freins au développement de l'ESS, en les résumant dans l'absence d'un cadre juridique structurant le secteur, la sous-estimation des potentiels de l'ESS et le cloisonnement des différentes initiatives locales, la multitude d'initiatives disparates et fragmentées sans projection



à long terme, le manque de coordination et de convergence entre les organisations, la faiblesses des compétences managériales et commerciales des acteurs de l'ESS, un manque des outils d'information et d'orientation pour les acteurs et porteurs de projets, un manque de données chiffrées et d'analyse pour la visibilité et la prise de décision.

Ensuite, elle a donné un bref aperçu sur le projet PRESS comme un fruit de la coopération décentralisée entre le Conseil Régional de La Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et le Conseil régional de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

Le projet PRESS vise à structurer et à dynamiser le secteur de l'ESS et à renforcer le rôle du CRTTA dans le développement socio-économique de la région, et s'étale sur une durée allant de 2014 au 2017.

Les bénéficiaires de ce projet sont les acteurs et les structures de l'ESS, les collectivités locales, les opérateurs sectoriels, les universitaires (étudiants/es, chercheurs et publications dans le domaine de l'ESS), les décideurs (Elu/es, administratifs, investisseurs, bailleurs), les porteurs de projets et le grand public.

Les partenaires de ce projet sont la chambre de commerce d'industrie de service, alternatives sans frontières, réseau des associations de développement, chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, région Provence-Alpes Côte-d'Azur, maison de l'économie sociale et solidaire (MESS) et la région Tanger, Tétouan Al Hoceima.



Les axes développés dans le cadre du projet PRESS visent à contribuer à lever en partie les freins et les contraintes liés au développement de l'ESS cités plus haut. Ces axes sont au nombre de 4 :

1. La maison de l'économie sociale et solidaire : la MESS ambitionne de devenir l'instrument essentiel de l'ESS dans la région, et de concrétiser le rôle incontournable du CRTTA dans l'un des secteurs du développement régional majeur. La MESS offre des services gratuits et professionnels pour le grand public, quand aux associations et coopératives, le projet répond à des besoins très concrets.
2. L'observatoire régional de l'économie sociale et solidaire: c'est un outil essentiel et indispensable pour évaluer et mesurer le secteur de l'ESS régional et son impact sur la population. Il a pour finalité d'observer la réalité de l'ESS et de son évolution (quantitative et qualitative) et de définir et mesurer les richesses générées liées aux spécificités de l'ESS (ou évaluer les plus-values de l'ESS par des indicateurs spécifiques).
3. Structuration et animation du secteur de l'économie sociale et solidaire : la plateforme NORESS réunit les institutions et les acteurs régionaux de l'ESS en un réseau professionnel d'échange et de travail collaboratif pour dresser et proposer des stratégies régionales convergentes et mener des actions conjointes. A travers ces objectifs, la plateforme NORESS aspire à jouer un rôle avisé en matière de structuration et d'ancrage du secteur et aussi de reconnaissance et de valorisation de l'ESS auprès des pouvoirs publics.

4. Le groupement d'intérêt économique «entreprise collective partagée» ECP-GIE : il s'agit de regrouper des coopératives appartenant à différents secteurs et métiers de l'ESS dans une structure de type GIE. L'objectif est d'appuyer la création d'un mécanisme organisationnel innovant et pérenne au bénéfice des coopératives, à travers la mutualisation des services tel que l'appui au développement d'une stratégie commerciale collective, la mutualisation de la gestion comptable et l'appui à la gestion administrative et à la formation.

ECHANGE D'EXPERIENCES

Dans l'objectif de croiser leurs expériences et leurs regards pour encourager et promouvoir le débat associatif, académique et institutionnel, qui devrait pousser l'économie sociale et solidaire à jouer un rôle dans la promotion des droits économiques et sociaux pour les femmes, les travaux de la matinée de la deuxième journée ont commencé avec l'expérience de l'association culturelle **AMUSNAW** de l'Algérie sur le « Projet de tourisme solidaire en Kabylie intitulé « Le tourisme solidaire acteur de développement local ». Cette expérience a été présentée par Mme Tassadit Guettaf.

Mme Tassadit a commencé son expérience en parlant des préoccupations de l'association envers les femmes, cinq ans après sa fondation. Depuis 1995, l'association culturelle Amesnaw a commencé à travailler avec les femmes, notamment les mères célibataires, les femmes en difficultés et les femmes



battues pour qu'elles puissent travailler et subvenir à leurs besoins et devenir indépendantes. Ensuite, elle a parlé de la région où le projet est installé. Il s'agit de la région de la Kabylie, qui est une région montagneuse, se situant entre la mer et la montagne, et très riche d'un patrimoine culturel, environnemental et artisanal: poterie, bijoux, tissage de la laine, broderie, vannerie, huile d'olive, figue de barbarie, etc. La Kabylie, en tant que région préservée et peu fréquentée par les touristes, souffre d'une faible intensité de tourisme. Pour cette raison, elle garde son authenticité et ses traditions, et possède une culture méconnue mais très riche qui peut séduire de nombreuses personnes.

Dans le cadre des activités génératrices de revenus, le choix de l'association a porté sur la valorisation du patrimoine de la région, parce qu'il est équitable et contribue directement au développement local. Ce choix est justifié, parce que la région de Kabylie, riche en ressources naturelles, connaît en même temps de nombreux problèmes économiques, d'où le nombre alarmant de chômage des jeunes. De ce fait l'association s'est engagée à travailler avec les femmes dans le cadre des coopératives. Celles-ci leur permettent d'accéder à l'emploi et au travail décent.

En s'appuyant sur le travail et l'expérience des femmes, l'association a commencé à travailler sur des petits produits artisanaux, à savoir la bijouterie dans le village Ait Yenni. Les femmes arrivent même à exporter leurs produits à l'échelle internationale: il s'agit du tapis traditionnel dans un autre village qui s'appelle Ath Hachen, connu par la tapisserie. Les femmes ont aussi travaillé sur la poterie dans le village Maatka.

Les objectifs initiaux de ce projet sont la valorisation et la rétribution du travail des femmes dans la chaîne du tourisme solidaires, la revalorisation de la culture et du patrimoine de la Kabylie, la réduction de l'exode rurale et l'immigration, la création d'emplois saisonniers pour les jeunes, la création d'un appel méditerranéen du tourisme solidaire pour l'autonomie des femmes.

Les actions de l'association consistent à créer plusieurs activités génératrices de revenus accompagnées par des formations principales destinées aux femmes et aux jeunes tels que l'artisanat, (la poterie, bijouterie, broderie, vannerie, tapis, etc.), la commercialisation des produits du terroir (huile d'olive, fruits, miel, figue de barbarie, etc.), la préparation du couscous, l'organisation des ateliers d'artisanat sur le savoir-faire traditionnel et des animations culturelles.

Le projet de tourisme solidaire en Kabylie exige des conditions pour développer les AGR. Il s'inscrit dans la ligne du commerce équitable et implique les femmes et les jeunes qui ont reçu des formations (50 femmes formées et 50 jeunes formés), alors que l'association leur assure le suivi du début jusqu'à la fin, sachant que le projet est en cours de réalisation.

Les moyens et les outils que l'association utilise pour pouvoir y réussir mettent en œuvre l'implication de toute la population. En fait, les femmes de la Kabylie ne souffrent pas beaucoup de l'inégalité du genre, et sont acceptées telles qu'elles sont. Aussi la mise en place d'une charte d'éthique, la préparation de l'accueil de ces femmes sur le terrain pour profiter des formations, des conférences, des débats pour favoriser



l'échange, le déplacement des femmes en Touiza pour discuter leurs problèmes et réagir pour s'entraider.

Depuis le commencement du projet, un résultat bénéfique a été constaté pour les femmes par rapport aux hommes. Cela est dû à la force et à la volonté des femmes capables de donner plus d'intérêt aux telles initiatives sociales et surtout dans une société Kabyle qualifiée de matriarcale contrairement aux autres sociétés. En faite, Juste après l'indépendance, la plupart des hommes ont déserté le village pour partir travailler à l'étranger, laissant les tâches essentielles à ces femmes depuis 1962 jusqu'à l'année 1990. Elles ont depuis assumé la socialisation de leurs enfants et la protection de leur liberté.

La deuxième présentation était d'une autre expérience Marocaine qui met en avant le programme intitulé « Projet Renforcement de Micro-Entrepreneuriat pour Jeunes Défavorisés et du Secteur Informel ». Il s'agit du Programme de coopération entre le Ministère de la Jeunesse et des Sports et la Banque Mondiale, présenté par Mme Souad Merini coordinatrice régionale de ce programme.

Mme Souad Merini a présenté ce programme qualifié de 1er au niveau du Maroc. Il s'intéresse à la population et vise au minimum 40% des femmes dans le monde urbain et rural. Elle a présenté aussi les axes d'intervention et les bénéficiaires du programme.

En effet, le programme est un accompagnement non financé destiné aux jeunes déployé sur le territoire national, et piloté par 14 Associations Master opérant dans deux régions au minimum, et 200 organismes communautaires de bases

(associations de quartier). Le programme se répartit en 4 grandes phases :

Phase 1 : Sensibilisation et présélection : cette phase consiste à la sensibilisation des jeunes et la présélection des jeunes respectant les critères d'adhésion au projet, des jeunes âgés de 18 à 30 ans, n'ayant pas le baccalauréat et ayant une idée de projet.

Phase 2 : Bootcamps (Sélection) : cette phase permet aux associations de sélectionner les jeunes attachés à l'esprit entrepreneurial et qui ont réussi un test de sélection sur la base des formations déroulées dans le Bootcamp.

Phase 3 : Formation Pré-crédation : la formation comporte 4 modules (étude de marché, étude marketing, étude technique, étude financière, et l'accompagnement au montage du Business Plan).

Phase 4 : Accompagnement Poste création : accompagnement technique sur le terrain auprès des entrepreneurs en exercice. L'intervenant a noté que toutes les formations et les séances d'accompagnement ont été effectuées en arabe.

Afin de compléter le manque de financement des projets des jeunes, les directeurs provinciaux du Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) mettent en place les Comités consultatifs provinciaux (CCP). Les CCP représentent un organe d'animation territoriale adopté dans le cadre du projet. Il est présidé par défaut par le directeur provincial du ministère de la jeunesse et des sports qui invite, à son tour, les acteurs institutionnels

privés et publics concernés par la question de la création des activités génératrices de revenus et œuvrant dans l'accompagnement des jeunes à l'entrepreneuriat, tels que : la Fondation Med VI pour la micro-finance Solidaire, la Fondation Attoufiq pour le micro-crédit, l'Agence de développement Social, la confédération Générale de l'entreprise Marocaine (CGEM) et le directeur d'agence Albarid Bank. A noter aussi que les intervenants varient d'une région à une autre.

Toutes ces étapes sont très importantes mais restent inutiles tant que le porteur de projet n'est pas motivé, sans oublier l'effectif important des femmes rurales marocaines dans ce projet lancé à l'échelle nationale.

Le programme tente d'établir une confiance à l'égard de l'entrepreneur afin d'éliminer les obstacles psychologiques auxquels ils sont confrontés. Le projet ne prévoit pas de soutien financier, mais offre aux jeunes les outils pour chercher les fonds, et convaincre les bailleurs de fonds. En plus, l'importance du projet se reflète dans le tissage des relations avec plus de 300 associations marocaines qui exercent leurs activités dans divers domaines, y compris les associations qui travaillent avec les femmes violées, les mères célibataires, les associations des jeunes avocats qui accompagnent des détenus, les associations des personnes à besoins spécifiques.

La troisième présentation est allouée par l'association Mauritanie 2000.

La présentation a porté sur « le rôle de l'ONG Mauritanie 2000 dans l'intégration des femmes dans le secteur de la pêche en Mauritanie », Présentée par madame Aicha Bezeid.



Dans sa présentation, madame Aicha Bezeid a porté un regard rétrospectif sur 20 ans d'expérience dans le secteur de la pêche traditionnelle.

L'association Mauritanie 2000 est, en effet, une organisation non gouvernementale mauritanienne, créée en 1993 et reconnue en avril 1995. Elle travaille pour l'amélioration des conditions de vie des femmes à l'aide à la sécurité alimentaire, et la valorisation des produits locaux ainsi que l'amélioration des conditions de vie et du travail des femmes travaillant dans le secteur de la pêche traditionnelle en Mauritanie.

L'association a pour objectifs l'amélioration des conditions de vie des femmes, la réalisation des équipements et des infrastructures adaptées, le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des actrices, la structuration et la promotion du leadership féminin au niveau du secteur de la pêche.

L'association met en œuvre trois axes d'intervention :

- Renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale.
- Gouvernance et transparence des ressources halieutiques.
- Réalisation d'un cadre de travail décent.
- Création d'une structure de financement de proximité.

Depuis sa création, l'association a réussi à faire différentes activités, à savoir : l'alphabétisation des femmes, la réalisation d'outils de gestion simplifiés (carnet de gestion, formation des femmes en gestion à la base pour mieux gérer les activités), la



mise en place d'une mutuelle pour les femmes et les Petits Producteurs, le lancement du réseau national des femmes de la pêche (plus de 3000 femmes), l'organisation de lobbying/plaidoyer des femmes.

Aussi, l'association a pu créer des liens entre les femmes et les hommes du secteur pour le travail en termes de filière et pour l'amélioration des aspects du genre. Elle a amélioré le cadre du travail des femmes par la construction des centres de transformation des produits halieutiques à Nouakchott et à Nouadhibou, et la promotion de l'amélioration et de la diversification des produits

Par leurs actions, les femmes travaillant dans le secteur de la pêche artisanale. En tant que revendeuses et transformatrices de poisson, elles subviennent convenablement à leurs besoins sociaux, et reconnues par les autorités pour le rôle qu'elles jouent dans la sécurité alimentaire en Mauritanie et dans la participation à l'élaboration des politiques du secteur de la pêche artisanale.

La quatrième présentation porte sur l'expérience du réseau de femmes de pêche à Nouadhibou, Mauritanie, présentée par Mme Bolly Ba.

Le réseau de femmes de pêche à Nouadhibou a pu voir le jour grâce à l'aide et à l'appui de l'association Mauritanie 2000.

Avant d'appartenir à un réseau, les femmes faisaient du séchage du poisson, dans chaque quartier, et posent des tables pour vendre leurs poissons dans des conditions très difficiles et précaires. Mais avec l'appui de l'association Mauritanie 2000, les

femmes se sont organisées par groupes dans des GIE, un premier groupe de vente et d'achat, et l'autre de transformation.

Les femmes de réseau ont bénéficié de plusieurs cycles de formations dans le but de renforcer leurs capacités techniques d'achat, de vente et de séchage, et d'approfondir leurs connaissances et de développer leurs compétences et aptitudes.

Grace à ce réseau, les femmes ont accès aux ressources financières, à l'information, aux formations, à la participation aux séminaires pour échanger leurs expériences. Le plus important, c'est que les femmes mauritaniennes travaillant dans le domaine de la pêche traditionnelle ont pu contribuer à couvrir les dépenses du foyer en l'absence de l'homme, et l'autonomisation dans la famille.

Mme Bolly Ba n'a pas manqué d'exalter les liens de coopération qui unissent le réseau et l'association Mauritanie 2000. Elle a, en outre, manifesté sa gratitude pour leur soutien apporté depuis le début du projet jusqu'à la création du réseau.

La cinquième expérience est présentée par la coopérative **ALMOULTAKA** pour la coupe, la couture et les produits prêt-à-porter, assurée par Hanane Hamouchi.

La coopérative **ALMOULTAKA** pour la couture et le prêt-à-porter est fondée en 2003 à l'initiative d'un groupe de bénéficiaires et des ateliers de couture et avec le soutien de l'association Forum des femmes au rif œuvrant au centre "L'amélioration des conditions des femmes d'Imzouren". Le nombre des coopératrices a atteint 34 femmes.



La coopérative vise la qualification professionnelle et l'amélioration des conditions sociales et économiques des coopératrices, la création de partenariats avec les différents acteurs dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, la commercialisation des produits locaux en encourageant leur acquisition en participant à des expositions au niveau local, national et international.

Afin de développer son travail et son ouverture à son environnement, la coopérative a réussi à créer un ensemble de partenariats avec les différents acteurs, notamment l'association forum des femmes au rif qui est d'ailleurs un partenaire permanent de la coopérative, l'ONG espagnole CIDEAL, la direction d'artisanat, ODECO, OFFPPT, l'Institut Espagnol Cervantès, et les communes d'Ajdir et d'Imzouren.

Compte tenu des réalisations et des opportunités offertes, la coopérative a parvenu à collaborer pour créer des microentreprises féminines, a contribué à l'indépendance financière des coopératrices, à créer de solides partenariats avec les différents acteurs locaux. La coopérative a pu bénéficier d'une gamme d'ateliers de formation avec l'appui de l'association AFFA et d'autres ateliers dans divers domaines qui se rapportent au fonctionnement de la coopérative. Aussi en 2014 la coopérative a créé sa marque spéciale en coordination avec la coopérative Souani, une marque Amazhir.

Parmi les contraintes qui entravent le travail de la coopérative, ce qui est fréquent dans la plupart des coopératives, on trouve le problème de commercialisation des produits attribué à plusieurs raisons, telles que la localisation géographique de la coopérative, le coût élevé des matières premières, l'invasion du

produit chinois. Aussi, la duplication des fonctions des coopératives, et l'absence d'un cadre juridique qui protège les coopératrices socialement et les motives à travailler davantage.

La coopérative a pu imposer son existence dans le domaine de l'ESS depuis sa création grâce à l'accompagnement et à l'appui de l'association AFFA qui lui a fourni tous les moyens techniques, à savoir le local de la coopérative et l'acquisition de l'équipement nécessaire.

La sixième expérience est présentée par la coopérative Ajddigue, installée à Essaouira au sud du Maroc. Madame Zahra Knabo présidente de la coopérative qui a exposé l'expérience du projet arganier dans la province d'Essaouira».

Madame Zahra Knabo a relevé au début les caractéristiques de l'arganier d'Essaouira. Cette région est connue par un relief accidenté, un climat aride, des ressources en eau limitées et des sols dégradés. Sans oublier le taux élevé d'analphabétisme en zone de montagne, qui touche surtout les femmes dans une population d'origine berbère en majorité. Néanmoins, les femmes jouent un rôle important du fait de leur implication dans l'exploitation de l'Arganier, avec une charge du travail considérable, mais avec un statut ne leur permet qu'une intégration limitée dans le développement économique et social local.

L'Objectif global du projet se veut une contribution à l'amélioration de la situation socio-économique de la femme rurale au niveau de la province d'Essaouira. Il a pour objectif spécifique de permettre de générer 1000 emplois permanents



avec un revenu mensuel moyen qui dépasse 1200 Dhs par femme, et de créer une richesse de 25 millions Dhs/ an.

Ajddigue a été créé en 1997 dans le cadre du « Projet d'appui à l'amélioration de la situation de l'emploi de la femme rurale et la gestion durable de l'arganier dans le sud-ouest du Maroc » mis en place. Les femmes du village de Tidzi ont décidé d'organiser leur propre activité commerciale, et ont créé la première coopérative pionnière de la région d'Essaouira : Ajddigue.

Ajddigue est le mot qui désigne une fleur en langue Amazighe. Ces femmes, qui sont les membres de la coopérative, produisent, emballent et commercialisent l'ensemble de l'huile d'Argane. Depuis sa création, la coopérative a bénéficié de l'adhésion de plus de 100 femmes.

Les objectifs de la coopération sont, entre autre, la valorisation du savoir-faire des femmes, l'intégration de la femme rurale dans le développement local de sa commune, la valorisation de l'huile d'Argane. Mais le grand défi de la coopérative réside dans l'obtention des produits de qualité et compétitifs à l'Échelle mondiale.

La coopérative Ajddigue a pu voir le jour grâce à l'aide de l'Ambassade de Canada, Oxfam-Québec. L'installation a été menée par la Faculté des Sciences de Rabat. Elle a été créditée pour la création de la première coopérative d'argane en 1985, ADS, ODECO, OXFEM, MAROC VERT, DRA, UE et autres.

Par des actions de formation et d'alphabétisation, les femmes de la coopérative Ajddigue ont suivi un programme d'alphabétisation à l'éducation civique et religieuse, à l'hygiène

et à la santé. Aussi des formations juridiques sur la constitution d'une coopérative, la gestion de petits projets de coopérative, les techniques d'extraction, la qualité de l'huile, la traçabilité, l'hygiène et la sécurité alimentaire.

Les produits de la coopérative varient entre ligne gourmande, Ligne beauté et coffret. Et tous les produits de la coopérative Ajddigue ont reçu le certificat Agriculture Biologique ECOCERT et répondent aux normes internationales de qualité d'une huile extra-vierge: Amloubeldi, miel naturel, huile d'argan à usage cosmétique, huile d'argan nutrition, savonnette à l'argane, savon noir...

La coopérative Ajddigue a contribué à la fondation de l'association nationale des coopératives d'argane (ANCA), une association professionnelle de femmes pour la de production d'argan au Maroc qui regroupe les coopératives de la région d'Essaouira, Souss et Taroudant. La coopérative Ajddigue a contribué aussi à la création de la fédération professionnelle composée d'un grand nombre de coopératives, la coopérative Ajddigue est considéré comme l'une des fondateurs de l'association marocaine de l'indication géographique de l'huile d'argane (AMIGHA).

La septième expérience est présentée par la coopérative Alkhouzama assurée par Rachida Masaaoudi, présidente la coopérative

La présidente de la coopérative a commencé son expérience en parlant de l'histoire de sa création qui débutait en 2009 suite à l'initiative des filles de la commune, afin de réaliser un ensemble d'objectifs, y compris la contribution au développement



économique et social, la lutte contre la pauvreté et la marginalisation des femmes, la création d'auto-emploi, l'amélioration du revenu et le niveau de vie des coopératrices, la valorisation et la bonne exploitation des produits agricoles et leur promotion au niveau local, national et international, notamment le cactus riche dans la région surtout le type dallahiya qui est unique de la région du rif, ainsi que des arbres fruitiers, tels alkharoub.

Le principe de la stratégie poursuivie par la coopérative est basé sur la qualité, l'honnêteté et le perfectionnement du travail féminin, l'établissement du principe de la coopération afin de créer l'emploi et la participation au développement durable, dans le but d'améliorer les conditions de vie d'un plus grand nombre de filles marginalisées et oubliées, en vue de leur permettre de jouer le rôle qui leur a été assignées dans la société en tant que membres actives disposant d'une valeur ajoutée.

La coopérative travaille essentiellement sur la valorisation et la transformation des produits agricoles en produits alimentaires et cosmétiques, en particulier le cactus (les deux types de rouge et dallahiya). Parmi les produits alimentaires, la coopérative s'occupe de la confiture du cactus, les raquettes de la farine de cactus, ainsi que de la transformation du caroubier à la farine. Parmi les produits cosmétiques, on trouve le savon, les huiles et la crème. Sachant que tous les produits sont naturels 100%.

Depuis sa création, la coopérative a participé aux rencontres et aux expositions locales, nationales et internationales, particulièrement le salon international à Meknès, deux expositions à Berlin, une en France et une autre en Suisse, et

d'autres en partenariat avec le Ministère de l'agriculture et de la pêche. La coopérative a également tissé plusieurs partenariats avec, entre autres, l'ambassade d'Allemagne, avec l'APDN, la DRA et le Conseil régional.

Et malgré les efforts déployés, la coopérative rencontre des obstacles et des problèmes, notamment la difficulté d'obtenir un certificat/une licence de santé et de sécurité de l'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA). Cet office exige des normes particulières que la coopérative respecter afin d'obtenir le certificat de licence. En conséquence, cette privation de la licence, empêche la coopérative de participer dans des expositions internationales et même nationales, et la prive de son droit d'exporter ses produits en dehors du Maroc, même si les produits sont naturels et recommandés. La coopérative aujourd'hui est en cours de rechercher un foncier pour construire un nouveau siège de la coopérative.

RECOMMANDATIONS

Le débat sur les expériences maghrébines des coopératives et des associations, a permis d'identifier et de dégager des recommandations clés en vue de les généraliser et les activer. Ces recommandations ont été formulées et énumérées pour chaque secteur comme suit :

1. Recommandations adressées aux collectivités territoriales

- Accorder l'attention nécessaire au domaine de l'économie sociale et solidaire dans les plans et les programmes d'action en conformité avec les exigences des lois réglementaires applicables.
- Porter une attention aux femmes et à la valorisation de leur rôle dans le domaine de l'économie sociale et solidaire et leur assigner la place qui leur revient.
- Valoriser les expériences féminines dans le domaine de l'économie sociale et solidaire et leur rôle actif dans la consolidation de la pluralité culturelle des collectivités territoriales.
- Créer des mécanismes et des fonds pour soutenir les projets de l'économie sociale et solidaire sur la base des politiques sectorielles et encourager l'ensemble des acteurs et des intervenants territoriaux dans ce domaine.
- Dépasser la mentalité patriarcale qui prévaut dans les plans politiques territoriaux et reconstruire des valeurs et des principes des droits garant de la justice sociale et de l'égalité entre les sexes.
- Travailler avec la logique des quotas dans l'appui des collectivités territoriales.
- Assurer la participation de la société civile par le biais de mécanismes participatifs dans le processus du démantèlement et de la reconstruction, de la planification, de l'exécution et de l'évaluation, vu son rôle clé dans l'établissement des valeurs d'égalité et de genre.
- Créer des mécanismes de plaidoyer et de suivi des projets financés, et prêter l'attention nécessaire au domaine de l'économie sociale et solidaire dans les plans et les programmes d'action conformément aux exigences des lois.

2. Recommandations adressées aux institutions publiques et ministérielles sectorielles

- Adopter un cadre juridique spécial qui intègre toutes les composantes du secteur de l'économie sociale et solidaire et qui permettent aux acteurs dans le domaine de l'ESS de participer au mouvement mondial de ce secteur.
- Adopter un système fiscal qui contribue à la promotion du secteur ESS.
- Mettre les garanties juridiques pour la protection du patrimoine collectif des coopératives.
- Créer un système national pour le commerce équitable offrant des garanties et des labels de qualité acceptable,
- Développer une vision stratégique concernant le secteur ESS, et établir ses propres programmes qui respectent l'approche genre.
- Elaborer une politique nationale pour l'économie sociale et solidaire et assurer le suivi de sa mise en œuvre.
- Créer un fonds de soutien à l'investissement social et solidaire.
- Créer des organismes régionaux de l'économie sociale et solidaire qui assurent l'accompagnement de proximité.
- Elaborer une vision stratégique sur le secteur, et préparer ses propres programmes de manière participative et respecter l'approche genre.
- Accompagner tous les acteurs du secteur ESS.
- Encourager les acteurs du secteur de l'ESS à développer des réseaux.
- Elaboration des rapports sur la situation actuelle de l'économie sociale et solidaire.



- Réaliser des statistiques relatives à l'ESS à travers la création d'un observatoire national de l'économie sociale et solidaire.
- Créer un fonds de soutien pour l'investissement social, semblablement aux autres secteurs.
- Développer des programmes pour la formation et la formation continue, de soutien et d'accompagnement pour les institutions de l'économie sociale.
- Apporter de l'appui aux coopératives pour améliorer la valorisation de leurs produits.
- Intégrer des valeurs de l'économie sociale et solidaire fondées sur la coopération et la solidarité dans le système de l'éducation et de formation.
- Mettre en place un système de protection sociale au profit des membres des coopératives et d'aide familiale.

4. Recommandations adressées aux coopératives

- Valoriser le patrimoine territorial de collectivités territoriales dans le domaine de l'économie sociale et solidaire,
- Mettre l'accent sur la promotion des femmes et leur intégration dans le processus de travail,
- Faire preuve de professionnalisme dans le secteur de l'économie sociale et solidaire,
- Valoriser la qualité des produits de territoriaux et sa capacité de compétitivité,
- Prendre en considération les lois du marché et s'assurer des prix justes et équitables permettant la concurrence au cours du processus de commercialisation.

- Elaborer des partenariats entre les coopératives au niveau local, régional et national.
- Revoir la restructuration et la transparence du travail au sein des coopératives.

5. Recommandations adressées aux associations

- Contribuer à la conscientisation du rôle de la femme et de sa capacité dans le développement de l'économie sociale et solidaire,
- Contribuer à démanteler les stéréotypes sur les rôles des femmes et les reconstruire comme il sied à leurs personnalités et à leurs compétences dans l'espace public,
- Contribuer à l'encadrement, à l'orientation et à la planification de l'économie sociale et solidaire et à l'intégration des femmes dans le processus de développement et de la relance de ce secteur,
- Promouvoir l'échange des expériences et des expertises entre tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire,
- Renforcer la communication et la relation avec les élus, afin d'encourager leur intervention positive,
- Encourager la coopération Nord-Sud et Sud-Sud dans le domaine de l'économie sociale et solidaire à travers des partenariats de coopération internationale,
- Veiller à l'intensification de la communication entre les composantes de la société civile afin d'enrichir les visions et les approches en vue de les normaliser dans le domaine de l'économie sociale et solidaire,



6. Recommandations adressées aux universités et aux centres de recherche scientifique

- Encourager la recherche scientifique dans le domaine de l'économie sociale et solidaire,
- Créer des unités pour la licence et la maîtrise dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (Création d'une unité de filière agro-alimentaire à la Faculté de Al Hoceima) ,
- Contribuer à l'élaboration des visions, des concepts et des approches associées aux secteurs territoriaux
- Encourager les partenariats entre les universités nationales et internationales dans ce domaine,
- Encourager les partenariats avec les institutions de l'économie sociale et les centres de recherche scientifique et les universités.

Au terme des deux jours de travaux, Mr Ouhaarous (président de la dernière séance) a tenu à remercier les différents participants et participantes pour l'assiduité avec laquelle se sont déroulés les travaux du forum. Il s'est réjoui de la tenue de ce forum qui a été fructueux et agréable.

Et pour clôturer, Mme Zohra Koubia a réitéré ses vives félicitations: aux coopératives et associations pour leurs témoignages riches de données qui abondent dans la réalité du Maghreb, au doyen de la faculté qui a toujours permis l'organisation des forums, aux partenaires, au comité d'organisation du forum et à tous et toutes les participantes (ts).

Avant d'annoncer la clôture du forum, Madame Zohra KOUBIA, a proposé, dans le cadre de la solidarité Maghrébine, de soutenir les oasis "Djemna" en Algérie comme un modèle pour



l'autogestion de la solidarité et de l'héritage économique et culturel, qui symbolise la quête de nouvelles expériences.



ABREVIATIONS

AFFA : Association Forum des Femmes au Rif.

CERAI: Centre d'Etudes Rurales et d'Agriculture Internationale.

CRTTA: Conseil Régional de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

ACCD: Agence Catalane de Coopération au Développement.

ADS: Agence de développement social.

ODECO: Office de Développement et de la coopération.

ESS: Economie Sociale et Solidaire.

ORESS: Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire de la région de TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA.

MESS: Maison de l'Economie Sociale et Solidaire.

INDH: Initiative Nationale de Développement Humain.

BIT: Bureau International du Travail.

PACA: La Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PROGRAMME DU FORUM

13 octobre 2016

PREMIERE PARTIE : CONFERENCES	
9 :00 à 10 :30	Accueil et enregistrement des participantes et participants
10 :30 à 11 :00	Première plénière: Mots de bienvenues des organisateurs et des partenaires : - AFFA - Région Tanger - Tetouan - Al Hoceima - CERAI - Agence Catalane de Coopération - Faculté de Sciences et Technique d'Al Hoceima - CONOSUD - ADS - ODECO - Commune Ait Youssef Ouali - Commune Imzouren
11 :00 à 11 :30	Pause – Café
11.30 à 13.00	Deuxième plénière: Interventions dans l'axe de l'économie sociale et solidaire et son rôle dans la promotion des droits économiques et sociaux des femmes. - 1er intervention : Mr Fouzi BOUKHRISS - Professeur Universitaire et chercheur -Maroc - 2ème intervention : Mme Amel BOUZAIEN - Syndicaliste et actrice associative -Tunisie - 3ème intervention : Mr Carlos VALLEJO - CONOSUD - Espagne - 4ème intervention : Mr Ali TABJI - Chargé de mission à la région TTA – Maroc Modérateur : Pr Amhamdi HASSAN Reporteur : Mme Nadia KOUBLA
13 :30 à 15 :00	Déjeuner (Espace Sidi Bouafif)
DEUXIEME PARTIE : ATLIERS	
15:00 à 18 :00	Ateliers
1^{er} Atelier : Economie sociale et son rôle dans la promotion des droits économiques et sociaux des femmes rurales. Mr Radhouane FATNASSI - Représentant du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux	
Reporteurs : Mme Hanane SAADIOUI et Mme Nadia KOUBLA	
2^{ème} Atelier : Lois des coopératives et Projet de Loi-cadre de L'ESS. Mr Driss LATIF - Délégué de l'ODECO - Al Hoceima et Mme Fathiya SAIDI - Coordinatrice PRESS CRTTA - Tanger	
Reporteurs : Mme Saloua BADAOUUI et Mme Saida KACHIOUI	
3^{ème} Atelier : l'Économie sociale et solidaire réalité et perspectives. Mr Fouazi BOUKHRISS - Chercheur Universitaire	
Reporteurs : Mme Touria ZAITRAOUI et Mme Habiba EL MOULI	
18 :00 à 18 :30	Pause – Café



14 octobre 2016

TROISIEME PARTIE : ECHANGE D'EXPERIENCES**9:00 à 11:00 Présentation et échange des expériences réussites 1^{er} Partie**

1. **ALGÉRIE** : Mme Tassadit GUETTAF - Association Culturelle AMUSNAW
2. **MAROC** : Mme Souadi MERIMI - Coordinatrice régionale du programme Micro-entrepreneuriat pour la jeunesse défavorisée
3. **MAURITANIE**: Mme Aiche BEZEID- Association MAURITANIE 2000.

Reporteur : Mme Saloua BADAOU**11:00 à 11:30 Pause – café****11:30 à 13:00 Présentation et échange des expériences réussites 2^{ème} partie :**

4. **MAURITANIE** : Mme Boly BA - Présidente du réseau des femmes de la pêche de Nouadhibou et responsable du GIE de transformation de poisson
5. **MAROC** :
 - Mme Zahra KNABO - Coopérative Ajddique - Essaouira
 - Mme Hanan EL AMMOUCHI - Coopérative Al Moultaqa Imzouren
 - Mme Rhida EL MASSOUUDI: Coopérative AL Khouzama des arbres fruitiers
 - Mme Chafia KOUBI - Coopérative M'zamma

Reporteur : Mme Hanane SAADIQUI**13:00 à 13:30 Débat****13:30 à 15:00 Déjeuner (Espace Sidi Bouafif)****QUATRIEME PARTIE : EVALUATION ET RECOMMANDATIONS****15:00 à 17:00 Evaluation des expériences et recommandations du forum****Modérateur : Mr Mohamed OUAROISS****Présentation : Mr Ali TABJI****17:00 à 19:00 Visite des expériences locales de l'économie sociale**

COUVERTURE MÉDIATIQUE

Les sites électroniques qui ont couvert l'événement :

WEB Forum - <http://www.fress2016.org>

Altpresse - <http://www.altpresse.com/index.php?news=15179>

Dalil Rif- <http://dalil-rif.com/permalink/15164.html>

Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament -
<http://cooperaciocatalana.gencat.cat/ca/detalls/Noticia/LACC-D-participa-al-forum-sobre-economia-social-i-solidaria-pels-drets-de-la-dona-rural>

Dialoguerif- <http://dialoguerif.com/permalink/6310.html>

Freerif- <http://www.freerif.com/?paged=79>

RIFNOW WEB

Telegramrif

Aussi la couverture de la 2 chaine marocaine (2M), voir le lien ci-dessous :

https://www.youtube.com/watch?v=e_H_7wBsus



DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE











